Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

Capital
Le business fou du grignotage
IMPÔTS
Les 6,3 millions de Français qui vont être punis
Va-t-il nous imposer la rigueur allemande ?
Pourquoi l'immigration chinoise réussit mieux que les autres
free
LES SECRETS D'UNE MACHINE À FRIC

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

Capital

3,50 €

N° 254 **NOVEMBRE 2012**

Le business fou du grignotage p.70

IMPÔTS

- NOS CALCULS EXCLUSIFS, PROFIL PAR PROFIL
- NOS CONSEILS POUR RÉDUIRE LA NOTE

Les 6,3 millions de Français qui vont être punis p.120

TRAITÉ BUDGÉTAIRE

Va-t-il nous imposer la rigueur allemande ? p.26

Pourquoi l'immigration chinoise réussit mieux que les autres p.94

M 04134 - 254 - F: 3,50 €
GROUPE PRISMA MÉDIA

BEL: 4 € - CH: 7 CHF - CAN: 7,95 CAD - D: 5 € - ESP: 4,50 € - GR: 4,50 € - ITA: 4,50 € - LUX: 4 € - PORT. CONT.: 4,50 € - DOM: 5,20 € - MAY: 9 € - Maroc: 35 DH - Tunisie: 4 TND - Zone CFA Avion: 4 700 XAF - Zone CFP Avion: 1 300 XPF.

ENQUÊTE **free** p.44

LES SECRETS D'UNE MACHINE À FRIC

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

Votre argent

IMPÔTS

Les 6,3 millions de Français qui vont souffrir

Pour ramener nos déficits à 3% du PIB, le gouvernement a asséné au pays le plus violent coup de massue fiscal de son histoire récente. Mais tous les foyers ne vont pas le ressentir à l'identique. Analyse et calculs exclusifs.

Retrouvez ce dossier impôts sur RTL

MERCREDI 31 OCTOBRE

RTL Matin
7h00 – 9h30: Laurent Bazin

RTL Midi
12h30 – 14h00: Elizabeth Martichoux et Vincent Parizot

L. BAZIN

E. MARTICHOUX V. PARIZOT

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

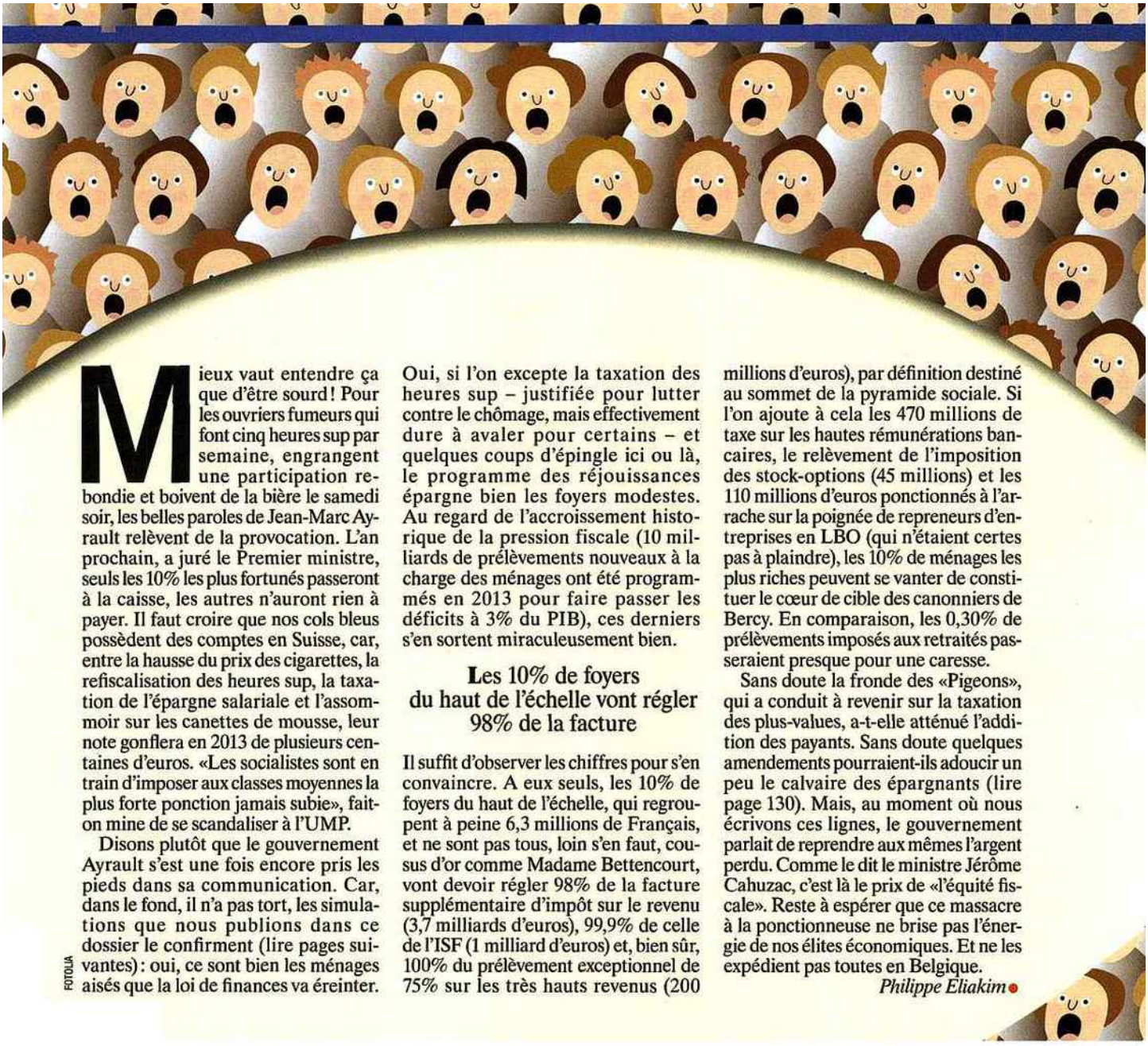

Mieux vaut entendre ça que d'être sourd ! Pour les ouvriers fumeurs qui font cinq heures sup par semaine, engrangent une participation rebondie et boivent de la bière le samedi soir, les belles paroles de Jean-Marc Ayrault relèvent de la provocation. L'an prochain, a juré le Premier ministre, seuls les 10% les plus fortunés passeront à la caisse, les autres n'auront rien à payer. Il faut croire que nos cols bleus possèdent des comptes en Suisse, car, entre la hausse du prix des cigarettes, la refiscalisation des heures sup, la taxation de l'épargne salariale et l'assommoir sur les canettes de mousse, leur note gonflera en 2013 de plusieurs centaines d'euros. «Les socialistes sont en train d'imposer aux classes moyennes la plus forte ponction jamais subie», fait-on mine de se scandaliser à l'UMP.

Disons plutôt que le gouvernement Ayrault s'est une fois encore pris les pieds dans sa communication. Car, dans le fond, il n'a pas tort, les simulations que nous publions dans ce dossier le confirment (lire pages suivantes) : oui, ce sont bien les ménages aisés que la loi de finances va éreinter. Oui, si l'on excepte la taxation des heures sup – justifiée pour lutter contre le chômage, mais effectivement dure à avaler pour certains – et quelques coups d'épingle ici ou là, le programme des réjouissances épargne bien les foyers modestes. Au regard de l'accroissement historique de la pression fiscale (10 milliards de prélèvements nouveaux à la charge des ménages ont été programmés en 2013 pour faire passer les déficits à 3% du PIB), ces derniers s'en sortent miraculeusement bien.

Les 10% de foyers du haut de l'échelle vont régler 98% de la facture

Il suffit d'observer les chiffres pour s'en convaincre. A eux seuls, les 10% de foyers du haut de l'échelle, qui regroupent à peine 6,3 millions de Français, et ne sont pas tous, loin s'en faut, cousus d'or comme Madame Bettencourt, vont devoir régler 98% de la facture supplémentaire d'impôt sur le revenu (3,7 milliards d'euros), 99,9% de celle de l'ISF (1 milliard d'euros) et, bien sûr, 100% du prélèvement exceptionnel de 75% sur les très hauts revenus (200 millions d'euros), par définition destiné au sommet de la pyramide sociale. Si l'on ajoute à cela les 470 millions de taxe sur les hautes rémunérations bancaires, le relèvement de l'imposition des stock-options (45 millions) et les 110 millions d'euros ponctionnés à l'arrache sur la poignée de repreneurs d'entreprises en LBO (qui n'étaient certes pas à plaindre), les 10% de ménages les plus riches peuvent se vanter de constituer le cœur de cible des canonniers de Bercy. En comparaison, les 0,30% de prélèvements imposés aux retraités passeraient presque pour une caresse.

Sans doute la fronde des «Pigeons», qui a conduit à revenir sur la taxation des plus-values, a-t-elle atténué l'addition des payants. Sans doute quelques amendements pourraient-ils adoucir un peu le calvaire des épargnants (lire page 130). Mais, au moment où nous écrivons ces lignes, le gouvernement parlait de reprendre aux mêmes l'argent perdu. Comme le dit le ministre Jérôme Cahuzac, c'est là le prix de «l'équité fiscale». Reste à espérer que ce massacre à la ponctionneuse ne brise pas l'énergie de nos élites économiques. Et ne les expédient pas toutes en Belgique.

Philippe Eliakim

FOTOLIA

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

La vraie facture qui

Nos simulations le confirment, pour les ménages les plus riches, la fiscalité à la sauce Hollande sera bien amère. Mais ils ne seront pas les seuls à en souffrir.

Un coup de bambou pour les très riches, une hausse modérée pour les familles aisées, et rien à payer pour les classes moyennes et modestes. Voilà, si l'on en croit Bercy, comment devrait se répartir l'an prochain la facture des 10 milliards de nouveaux prélèvements programmés par le gouvernement pour réduire nos déficits. Les simulations que nous vous présentons dans ces pages montrent que la réalité est un peu moins simple. Certes, les foyers les mieux lotis vont bel et bien devoir passer à la caisse comme jamais. Nos exemples le prouvent, l'intégration des revenus du capital au barème de l'impôt sur le revenu – couplée à la création d'une nouvelle tranche marginale de 45% – apparaît en particulier comme une redoutable machine de guerre contre leur portefeuille.

Mais les ménages modestes ne seront pas toujours pour autant dispensés de l'effort. Entre la suppression des exonérations pour les heures supplémentaires, le nouveau prélèvement de 0,15% sur les revenus des retraités imposables et les effets de la prolongation du gel du barème (compensés seulement tout au bas de l'échelle), beaucoup d'entre eux verront leur note alourdie l'an prochain, parfois dans des proportions non négligeables.

Philippe Eliakim

Chiffrages réalisés avec l'aide du cabinet CYRUS CONSEIL

Cas n° 1

Couple de cadres dirigeants, 38 ans, sans enfant

Revenus nets	**580 000 €**
dont salaires nets	450 000 €
… plus-values mobilières	100 000 €
… dividendes	30 000 €
Patrimoine taxable	**2 000 000 €**
Ce qu'ils ont payé l'an dernier	**183 199 €**
dont IR (tranche marginale 41%) (1)	111 205 €
En tenant compte des niches fiscales suivantes :	
- Girardin (2)	– 38 387 €
- FIP-FCPI (3)	– 15 000 €
- Employés à domicile	– 6 000 €
Total des déductions	– 59 387 €
… Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus	1 498 €
… Contribution sociale sur les revenus du capital	20 150 €
… CSG-CRDS sur les revenus d'activité	45 346 €
… ISF	5 000 €
Ce qu'ils devront payer en 2013	**229 347 €**
dont IR (tranche marginale 45%)	154 973 €
En tenant compte des niches fiscales suivantes :	
- Girardin (2) (4)	– 38 387 €
- FIP-FCPI (3) (5)	– 10 000 €
- Employés à domicile (5)	0 €
Total des déductions :	– 48 387 €
… Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus	1 498 €
… Contribution sociale sur les revenus du capital	20 150 €
… CSG-CRDS sur les revenus d'activité	45 346 €
… ISF	7 380 €
Ce qu'ils pourraient payer demain avec 0,8% de CSG supplémentaire	**234 921 €**

Carton plein pour le fisc ! Ce couple de cadres dirigeants va devoir lui régler l'an prochain 46 148 euros de plus qu'en 2012, soit une hausse de 25,19%. Il faut dire qu'il va subir de plein fouet les réformes douloureuses imposées par la prochaine loi de finances : le passage de la tranche supérieure de 41 à 45% va gonfler sa note de 9 058 euros, le nouveau calcul de l'ISF l'alourdira de 2 380, et le plafonnement à 10 000 euros des niches fiscales, de 11 000 euros. Mais c'est l'incorporation des plus-values et des dividendes au barème de l'IR qui sera la plus dure à avaler : à elle seule, elle lui coûtera 23 710 euros.

(1) Y compris 19 000 euros de prélèvement libératoire sur les plus-values. **(2)** Pour un investissement à fonds perdus dans les DOM-TOM de 31 989 euros. **(3)** Pour un investissement dans les PME innovantes de 83 333 euros. **(4)** Les déductions Girardin ne sont pas comptabilisées dans le plafond de 10 000 euros. **(5)** Le total des déductions FIP-FCPI et salariés à domicile est plafonné à 10 000 euros.

Le mode d'emploi de nos simulations

Réalisées par le cabinet Cyrus Conseil, les simulations que nous vous proposons dans ces pages mesurent les effets des réformes qui devraient être entérinées en décembre lors du vote de la loi de finances 2013. A revenus strictement identiques, elles comparent la facture payée avant l'élection présidentielle et celle qui sera acquittée l'an prochain. Cette méthodologie permet de mettre en perspective, «toutes choses égales par ailleurs», l'évolution de la situation fiscale des Français. Elle présente cependant l'inconvénient de ne pas faire apparaître les effets du gel du barème de l'IR, décidé par François Hollande, qui ne joue qu'en cas de hausse des revenus. Ces pages simulent aussi les conséquences que pourrait avoir une éventuelle augmentation de 0,8% de la CSG, en remplacement d'une première tranche de cotisations familiales payées par les entreprises. Il ne s'agit là que d'une hypothèse destinée à éclairer le débat, car le gouvernement n'a encore rien décidé sur ce point. Ces derniers calculs ont été réalisés par Capital, et non par Cyrus Conseil.

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

attend les ménages

Cas n° 2

Couple de 51 ans, marié, un enfant, elle sans emploi, lui cadre dirigeant

Revenus nets	**380 000 €**
dont salaires nets	300 000 €
... intérêts (1)	30 000 €
... revenus fonciers	50 000 €
Patrimoine taxable	**3 500 000 €**

Ce qu'ils ont payé l'an dernier	**133 515 €**
dont IR (tranche marginale 41%) (2)	**73 384 €**
En tenant compte des niches fiscales suivantes :	
- FIP-FCPI (3)	– 24 000 €
- Employés à domicile	– 6 000 €
- Scellier	– 8 000 €
- Dons aux œuvres	– 2 000 €
Total des déductions :	– 40 000 €
... Contribution sociale sur les revenus du capital	**12 400 €**
... CSG-CRDS sur les revenus d'activité	**30 231 €**
... ISF	**17 500 €**

Ce qu'ils devront payer en 2013	**162 985 €**
dont IR (tranche marginale 45%)	**99 684 €**
En tenant compte des niches fiscales suivantes :	
- FIP-FCPI (3) (4)	– 10 000 €
- Employés à domicile (4)	0 €
- Scellier (5)	– 8 000 €
- Dons aux œuvres (5)	– 2 000 €
Total des déductions :	– 20 000 €
...Contribution sociale sur les revenus du capital	**12 400 €**
... CSG-CRDS sur les revenus d'activité	**30 231 €**
... ISF	**20 670 €**
Ce qu'ils pourraient payer demain avec 0,8% de CSG supplémentaire	**166 648 €**

(1) Intérêts sur les placements à taux fixe, hors livrets défiscalisés. **(2)** Y compris 7 200 euros de prélèvement forfaitaire libératoire sur les intérêts perçus. **(3)** Pour un investissement dans les PME innovantes de 133 333 euros. **(4)** Le total des déductions FIP-FCPI et employés à domicile est plafonné à 10 000 euros. **(5)** Le plafond de 10 000 euros ne s'applique pas à ces niches.

Pour faire baisser son imposition, cette famille de la classe supérieure comptait beaucoup sur les FIP-FCPI, les fonds de placement pour les PME innovantes, défiscalisés à hauteur de 18%. En y investissant 133 000 euros l'an dernier, elle avait pu faire fondre son IR de 24 000 euros en 2012. Le plafonnement des niches à 10 000 euros va lui en faire perdre d'un coup 14 000. Et les 6 000 euros d'exonération pour emploi à domicile seront eux aussi emportés dans la tourmente. Si l'on ajoute à cela la hausse de l'ISF et l'alourdissement à 45% de la tranche supérieure de l'IR, leur note s'accroîtra l'an prochain de presque 30 000 euros.

ILLUSTRATIONS : ANNIE CRESCI - COLAGENE.COM

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

La vraie facture qui attend les ménages (suite)

Cas n° 3

Couple de 48 ans, marié, trois enfants, elle médecin, lui enseignant-chercheur

Revenus nets	**133 000 €**
dont salaires et honoraires nets	120 000 €
… revenus fonciers (location meublée)	10 000 €
… dividendes	3 000 €
Patrimoine total	**800 000 €**
Ce qu'ils ont payé l'an dernier	**15 611 €**
dont IR (tranche marginale 30%)	5 571 €
En tenant compte des niches fiscales suivantes :	
- Garde d'enfants	– 10 000 €
- Dons aux oeuvres	– 500 €
Total des déductions :	– 10 500 €
… Contribution sociale sur les revenus du capital	1 240 €
… CSG-CRDS sur les revenus d'activité	8 800 €
… ISF	0 €
Ce qu'ils devront payer en 2013	**17 495 €**
dont IR (tranche marginale 30%)	7 455 €
En tenant compte des niches fiscales suivantes :	
- Garde d'enfants	– 10 000 €
- Dons aux œuvres (1)	– 500 €
Total des déductions :	– 10 500 €
… Contribution sociale sur les revenus du capital	1 240 €
… CSG-CRDS sur les revenus d'activité	8 800 €
… ISF	0 €
Ce qu'ils pourraient payer demain avec 0,8% de CSG supplémentaire	**18 439 €**

(1) Cette niche n'entre pas dans le nouveau plafond de 10 000 euros.

Pour cette famille aisée, l'abaissement du plafond du quotient familial est une bien mauvaise nouvelle. L'avantage maximal concédé par le fisc va en effet passer de 2 336 à 2 000 euros par demi-part. Comme ses trois enfants lui en confèrent quatre (une pour chacun des deux premiers, et deux pour le troisième), la perte atteindra 1 344 euros (4 x 336 euros). Autre coup de canif à son portefeuille, ses 3 000 euros de dividendes, qui étaient exonérés d'imposition, seront désormais taxés à l'IR (après abattement de 40%). Cela gonflera sa facture de 540 euros.

Cas n° 4

Couple de commerçants, 58 ans, mariés, sans enfant à charge

Revenus nets	**75 000 €**
dont bénéfices indus et commerciaux	70 000 €
… revenus fonciers	5 000 €
Patrimoine total	**500 000 €**
Ce qu'ils ont payé l'an dernier	**13 442 €**
dont IR (tranche marginale 30%)	7 067 €
En tenant compte des niches fiscales suivantes :	
- Scellier	– 4 000 €
- Dons aux œuvres	– 300 €
Total des déductions :	– 4 300 €
… Contribution sociale sur les revenus du capital	775 €
… CSG-CRDS sur les revenus d'activité	5 600 €
… ISF	0 €

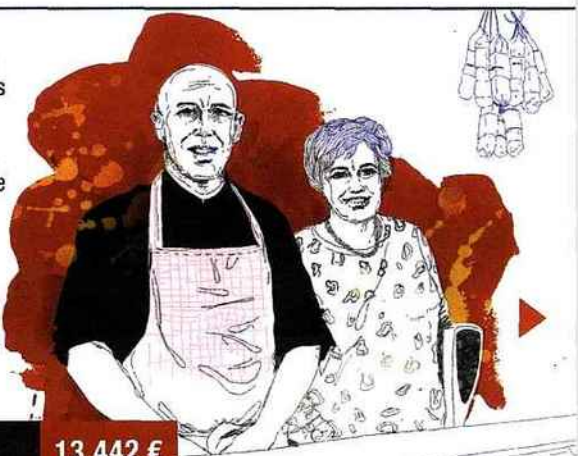

Pas un sou de plus à payer ! Pour ce couple de commerçants dont les revenus n'ont pas varié d'une année sur l'autre, les nouvelles dispositions fiscales n'auront aucune incidence. Leur régime de Sécurité sociale sera en revanche moins charitable : entre les 0,20% de hausse de leurs cotisations retraite et le déplafonnement de leur contribution maladie, décidés par l'Etat, ils devront acquitter 274 euros de plus en 2013.

Ce qu'ils devront payer en 2013	**13 442 €**
dont IR (tranche marginale 30%)	7 067 €
En tenant compte des niches fiscales suivantes :	
- Scellier	– 4 000 €
- Dons aux oeuvres	– 300 €
Total des déductions :	– 4 300 €
… Contribution sociale sur les revenus du capital	775 €
… CSG - CRDS sur les revenus d'activité	5 600 €
… ISF	0 €
Ce qu'ils pourraient payer demain avec 0,8% de CSG supplémentaire	**14 042 €**

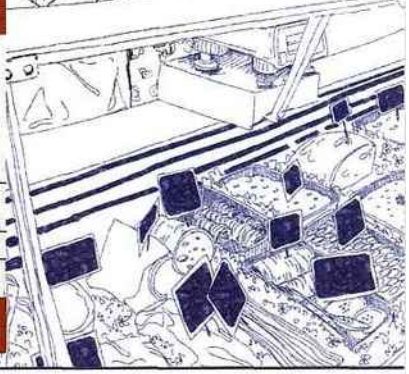

ILLUSTRATIONS : ANNE CRESCI - COLAGENE.COM

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

Ces salariés du haut de la classe moyenne peuvent souffler. Comme l'avait promis François Hollande, les nouvelles dispositions fiscales n'alourdiront pas leur facture d'un centime. A condition, toutefois, que leur revenu n'ait pas varié depuis l'année dernière. Dans l'hypothèse où il aurait suivi l'inflation (2,1% d'augmentation), le maintien du gel du barème de l'IR leur ferait en effet perdre 132 euros.

Cas n° 5

Couple de profs de 42 ans, pacsés, 2 enfants

Salaires nets	**50 000 €**
Patrimoine total	**350 000 €**
Ce qu'ils ont payé l'an dernier	**5 321 €**
dont IR (tranche marginale 14%)	283 €
En tenant compte de la niche fiscale suivante : - Garde d'enfants – 2 000 €	
... CSG-CRDS	5 038 €
... ISF	0 €
Ce qu'ils devront payer en 2013	**5 321 €**
dont IR (tranche marginale 14%)	283 €
En tenant compte de la niche fiscale suivante : - Garde d'enfants – 2 000 €	
... CSG-CRDS	5 038 €
... ISF	0 €
Ce qu'ils pourraient payer demain avec 0,8% de CSG supplémentaire	**5 824 €**

ILLUSTRATIONS : ANNE CRESCI - COLAGENE.COM

Cas n° 6

Couple de retraités de la fonction publique, 65 ans, sans enfant à charge

Revenus nets	**30 000 €**
Patrimoine total	**250 000 €**
Ce qu'ils ont payé l'an dernier	**2 932 €**
dont IR (tranche marginale 14%)	802 €
En tenant compte des déductions des niches fiscales suivantes : - Dons aux œuvres – 300 €	
... CSG-CRDS	2 130 €
... ISF	0 €
Ce qu'ils devront payer en 2013	**3 000 €**
dont IR (tranche marginale 14%)	802 €
En tenant compte des déductions des niches fiscales suivantes : - Dons aux œuvres – 300 €	
... CSG-CRDS	2 198 €
... ISF	0 €
Ce qu'ils pourraient payer demain avec 0,95% de CSG supplémentaire	**3 242 €**

Comme les 50% de retraités les plus à l'aise, ce couple de sexagénaires va devoir passer à la caisse. Le gouvernement a en effet décidé de leur imposer dès l'année prochaine un prélèvement de 0,30% sur leur revenu, pour renflouer les comptes de la Sécu et financer la dépendance. La facture n'en sera, cependant, pas très salée (68 euros de plus l'an prochain et 90 euros par an à partir de 2014). 7,5 millions de personnes âgées seront soumises à cette nouvelle ponction, qui devrait rapporter 700 millions d'euros en année pleine.

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

Même à l'UMP, certains ont fini par le reconnaître : faire bénéficier les heures supplémentaires d'exonérations fiscales et sociales lorsque le chômage frise les 10% est une absurdité. N'empêche, la suppression de ce dispositif mis en place en 2007 par Nicolas Sarkozy, décidée dès juillet dernier, ne se fera pas sans dommage, ce jeune ouvrier peut en témoigner. La réintégration dans son revenu imposable des 2 000 euros gagnés grâce à ses heures sup va gonfler sa note de 378 euros l'an prochain.

Cas n° 7

Ouvrier de 28 ans, célibataire, sans enfant

Salaires nets	**17 000 €**
… dont heures supplémentaires	2 000 €
Patrimoine total	**0 €**
Ce qu'il a payé l'an dernier	**2 013 €**
dont IR (tranche marginale 14%)	300 € (1)
… CSG-CRDS	1 713 €
… ISF	0 €
Ce qu'il devra payer en 2013	**2 391 €**
dont IR (tranche marginale 14%)	678 € (2)
… CSG-CRDS	1 713 €
… ISF	0 €
Ce qu'il pourrait payer demain avec 0,8% de CSG supplémentaire	**2 562 €**

(1) Avec une décote de 164 euros et une prime pour l'emploi de 87 euros. (2) Avec une décote de 38 euros et une prime pour l'emploi de 87 euros.

ILLUSTRATIONS : ANNE CRESCI - COLAGENE.COM

Cas n° 8

Employée, 30 ans, célibataire, un enfant à charge

Salaires nets	**13 000 €**
Patrimoine total	**0 €**
Ce qu'elle a payé l'an dernier	**415 €**
dont IR (rien à payer mais versement d'une prime pour l'emploi de 895 €)	– 895 €
… CSG	1 310 €
… ISF	0 €
Ce qu'elle devra payer en 2013	**415 €**
dont IR (rien à payer mais versement d'une prime pour l'emploi de 895 €)	– 895 €
… CSG-CRDS sur les revenus d'activité	1 310 €
… ISF	0 €
Ce qu'elle pourrait payer demain avec 0,8% de CSG supplémentaire	**546 €**

Cette jeune mère de famille employée au Smic, qui peine à joindre les deux bouts, peut être déçue. Durant la campagne électorale, les socialistes avaient laissé entendre que, s'ils revenaient aux affaires, ils augmenteraient de 30% la prime pour l'emploi perçue par les salariés modestes. Pour elle, cela aurait représenté un gain net de 268 euros l'an prochain. Mais les contraintes budgétaires ont eu raison de cette promesse. Elle pourra toujours se consoler en se disant que la suppression de la TVA sociale lui a tout de même épargné de subir une hausse des prix.

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

La réforme fiscale en cours ne va ménager aucun bas de laine, qu'il soit placé en Bourse ou sur un simple livret bancaire. Démonstration.

Le calvaire des épargnants

A la niche, les pigeons! En créant une fiscalité dorée sur tranche pour les seuls entrepreneurs qui revendent leur boîte, Bercy aura au moins fait quelques heureux... Car les autres investisseurs, eux, vont laisser des plumes dans la réforme en cours. Les fiscalistes les plus policés ne mâchent d'ailleurs pas leurs mots pour qualifier ce projet, qui fait peser sur l'épargne près de la moitié des 10 milliards d'euros d'efforts exigés l'an prochain des particuliers.

La ponction pourra atteindre 58,2% sur les intérêts des livrets

«On est en train de mettre en place un véritable système de répression financière», tonne Philippe Bruneau, directeur de la clientèle privée de la banque Neuflize OBC. «La réforme va geler toute circulation du patrimoine», renchérit Fabrice Luzu, un notaire parisien. «Le pire, c'est qu'elle va manquer l'un de ses objectifs, inciter les Français à consommer plutôt qu'à remplir leurs bas de laine», conclut Philippe Crevel, secrétaire général du Cercle des épargnants.

De fait, l'idée d'aligner la fiscalité du capital sur celle du travail, simple sur le papier, ne manque pas d'effets pervers. Voyons par exemple la taxation des intérêts des livrets, censée atteindre 58,2% pour les épargnants imposés à la nouvelle tranche marginale de 45%. «Elle oublie de prendre en compte l'érosion monétaire!», s'étrangle Henri Sterdyniak, économiste à l'OFCE, pourtant classé à gauche. Et c'est plutôt ennuyeux. Supposons qu'un placement rapporte un intéret nominal de 3%, et que l'inflation soit de 2%. Le gain réel pour l'épargnant ne dépassera pas 1%. Mais comme le taux d'imposition de 58,2% sera calculé sur 3%, la taxation du revenu réel atteindra... 174,6%. Ou comment s'appauvrir en épargnant.

Si encore cette réforme avait le mérite de la simplicité. Mais elle tend plutôt à complexifier les choses. Ainsi, alors que les gains sur la pierre resteront imposés à un taux unique de 19%, ceux enregistrés en Bourse seront intégrés à l'IR. Pour les intérêts bancaires, les Géo Trouvetou de Bercy ont été jusqu'à inventer un seuil de taxation de 2000 euros, au-dessous duquel on pourra garder le bénéfice du prélèvement forfaitaire de 24%. Quant à la part de CSG déductible du revenu, elle subsistera, mais au taux de 5,1%, contre 5,8 auparavant. Quel casse-tête! Pour vous y retrouver, nous avons détaillé, placement par placement, les changements envisagés. Ainsi que les conséquences économiques à attendre de ces bouleversements.

INVESTISSEURS BOURSIERS

Déjà chahutés par les krachs à répétition, les investisseurs en Bourse vont payer un lourd tribut à la réforme. Jusqu'ici, pour leurs plus-values, ils bénéficiaient d'un prélèvement de 19%, auquel s'ajoutaient 15,5% de prélèvements sociaux. Soit, tout compris, une ponction de 34,5%. Désormais, ces gains seront soumis à leur impôt sur le revenu. Ce qui forcera les investisseurs imposés à la tranche marginale de 45% à régler à l'Etat jusqu'à 58,20% de la plus-value! Pour adoucir la facture, le gouvernement a certes prévu un abattement pour durée de détention (40% d'exonération après six ans). Mais comme il ne ne jouera pas pour les prélèvements sociaux, les plus fortunés devront quand même payer 40,20%.

Et que ces investisseurs ne comptent pas sur les dividendes pour se refaire: ceux-ci, qui pouvaient jusqu'à maintenant bénéficier d'un prélèvement fixe à 21% (plus 15,5% de prélèvements sociaux), seront eux aussi systématiquement intégrés à l'IR. Et si la réforme a finalement préservé le premier abattement de 40% sur ces sommes, elle prévoit de supprimer le second, forfaitaire, de 1525 euros pour un célibataire. Un double dégrèvement qui permettait jusqu'ici d'empocher en franchise d'impôts jusqu'à 2500 euros de dividendes, l'équivalent du revenu issu d'un portefeuille de 62000 euros investis en titres du CAC 40. Le gouvernement se garde bien de le dire, mais cette mesure va frapper de plein fouet les 24 millions de détenteurs de «parts sociales» émises par les banques mutualistes (Caisse d'épargne, Crédit agricole, etc.), qui ne roulent pourtant pas sur l'or. Assimilés à des dividendes, les intérêts versés par celles-ci seront ainsi taxés au premier euro.

CONSÉQUENCES Certes, les contribuables imposés aux tranches marginales inférieures paieront en moyenne 694 euros d'impôts en moins sur leurs gains, selon la commission des Finances de l'Assemblée nationale. Mais ils ne seraient que 57200 dans ce cas, en tout et pour tout. Pour tous les autres, la facture s'alourdira. Déjà passé de 6,4 à 4,1 millions entre 2008 et 2012, le nombre de petits porteurs devrait donc continuer à dégringoler. En revanche, les créateurs d'entreprise, ces fameux «pigeons», ne devraient pas si mal s'en sortir. Ils devraient en effet conserver le bénéfice du prélèvement de 19%, à condition d'avoir détenu au moins 10% du capital de leur société durant deux ans. Et s'ils sont proches de la retraite, ils pourront même remercier Bercy. «Ils continueront alors d'être exonérés d'impôts sur la plus-value, à condition de vendre dans les deux ans précédant ou suivant leur départ en retraite», rappelle le notaire Fabrice Luzu.

DÉTENTEURS DE LIVRETS

Commençons par la carotte: grâce au relèvement de 25% du plafond du Livret A et au doublement de celui du Livret de développement durable (LDD), chaque adulte peut, depuis le 1er octobre, placer jusqu'à 31125 euros à l'abri de toute fiscalité, contre 21300 auparavant. A présent, le bâton: il faudra désormais déclarer à l'IR les intérêts issus de tous les autres produits de trésorerie (livrets bancaires, comptes à terme, etc.) ainsi que les revenus d'obligations, dès lors que leur montant annuel est supérieur à 2000 euros brut. Au-dessous de cette somme, l'option du prélèvement libératoire de 24% restera en effet possible. Précisons que ce seuil exclut les intérêts issus du Livret A ou du LDD, comme des plans d'épargne logement (PEL) ou des comptes épargne

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

JUSQU'À 50% D'IMPÔTS EN PLUS SUR LES INTÉRÊTS ISSUS DE LIVRETS (1)

La réforme crée un seuil annuel de 2000 euros d'intérêts, au-dessous duquel il reste possible d'opter pour le prélèvement à 24%. Si ce seuil est franchi, les intérêts sont obligatoirement soumis à l'IR. Soit, dans certains cas, 50% d'impôts en plus à payer.

Tranche d'imposition	Impôt dû avant la réforme	Impôt dû après la réforme	
		Jusqu'à 2 000 euros par an	Au-dessus de 2 000 euros par an
Tranche à 0%	15,50%	15,50%	15,50%
Tranche à 5,5%	20,72%	20,72%	20,72%
Tranche à 14%	28,79%	28,79%	28,79%
Tranche à 30%	39,5% (2)	39,50% (2)	43,97%
Tranche à 41%	39,5% (2)	39,50% (2)	54,41%
Tranche à 45%	NP (3)	39,50% (2)	58,21%

(1) Taux minoré de la part de CSG déductible sur le revenu. (2) Option pour le prélèvement de 24% + 15,5% de taxes sociales. (3) Tranche créée en 2013.

Sources : Lazard Frères Gestion, Capital.

LES DIVIDENDES SERONT DAVANTAGE TAXÉS, SAUF POUR LES MÉNAGES NON IMPOSABLES (1)

Tranche d'imposition	Impôt dû jusqu'à 2 500 euros de dividendes		Impôt dû pour 10 000 euros de dividendes	
	Avant la réforme (2)	Après la réforme	Avant la réforme (2)	Après la réforme
Tranche à 0%	15,50%	15,50%	15,50%	15,50%
Tranche à 5,5%	15,18%	18,52%	17,64%	18,52%
Tranche à 14%	14,69%	23,19%	20,95%	23,19%
Tranche à 30%	14,60%	31,97%	27,19%	31,97%
Tranche à 41%	13,12%	38,01%	31,47%	38,01%
Tranche à 45%	NP (3)	40,21%	NP (3)	40,21%

(1) Taux minoré de la part de CSG déductible sur le revenu. (2) Pour un contribuable célibataire, qui optait déjà pour l'imposition des dividendes à l'IR, plus avantageuse que celle au prélèvement forfaitaire libératoire de 21%. (3) Tranche créée en 2013.

A cause de la suppression de l'abattement annuel fixe de 1525 euros pour un célibataire (le double pour un couple), l'imposition sur les dividendes d'actions (et aussi les revenus de parts sociales) bondira quoi qu'il arrive. Elle triplera même, dans les cas les plus défavorables.

LES PLUS-VALUES BOURSIÈRES SERONT IMPOSÉES À L'IR

Durée de détention des titres	Impôt avant la réforme	Impôt dû après la réforme*					
		Tranche à 0%	Tranche à 5,5%	Tranche à 14%	Tranche à 30%	Tranche à 41%	Tranche à 45%
Moins de 2 ans	34,5%	15,5%	20,72%	28,79%	43,97%	54,41%	58,21%
2 ans	34,5%	15,5%	19,62%	25,99%	37,97%	46,21%	49,21%
3 ans	34,5%	15,5%	19,62%	25,99%	37,97%	46,21%	49,21%
4 ans	34,5%	15,5%	19,07%	24,59%	34,97%	42,11%	44,71%
5 ans	34,5%	15,5%	19,07%	24,59%	34,97%	42,11%	44,71%
A partir de 6 ans	34,5%	15,5%	18,52%	23,19%	31,97%	38,01%	40,21%

* Taux incluant les 15,5% de prélèvements sociaux, l'impôt dû après l'éventuel abattement pour durée de détention, et minoré des 5,1% de CSG déductible sur le revenu.

Pour compenser la hausse d'impôts souvent induite par la suppression du prélèvement forfaitaire de 19%, un abattement pour durée de détention serait créé, égal à 20% pour les titres détenus entre 2 et 4 ans, à 30% entre 4 et 6 ans et à 40% après 6 ans.

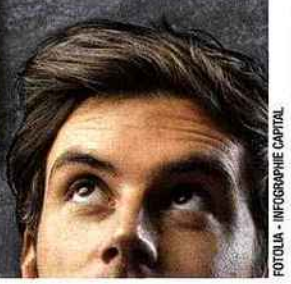

FOTOLIA - INFOGRAPHIE CAPITAL

logement (CEL). Il correspond au revenu généré par un placement d'environ 80000 euros en obligations d'Etat français rémunérées à 2,5%, ou à 110000 euros investis sur un livret d'épargne en ligne, fructifiant à 1,8%.

CONSÉQUENCES Il y a fort à parier que la collecte du Livret A (17 milliards d'euros depuis le début 2012) continuera à battre des records, notamment auprès des 5,2 millions de Français qui en détenaient un «au plafond». La manne recueillie servira, certes, à financer le logement social et la future Banque publique d'investissement. «Mais c'est un circuit coûteux, déplore Philippe Crevel, du Cercle des épargnants. Pour 1 euro épargné, seuls 50 centimes sont réellement investis. Les autres doivent rester disponibles, afin d'assurer la liquidité de ces livrets.» De tels transferts ne rendront pas service aux banques. Alors qu'elles peuvent conserver la totalité des sommes déposées sur un Livret B, elles doivent rétrocéder à la Caisse des dépôts 65% de celles placées sur un Livret A. C'est, selon un rapport remis à Bercy en septembre, jusqu'à 35 milliards d'euros qu'elles pourraient se faire siphonner. Au pire moment pour des établissements auxquels on demande d'améliorer leur ratio de liquidités.

TITULAIRES D'ASSURANCE VIE

Une simple taxe de 7% sur les sommes placées par les compagnies dans leurs «réserves de capitalisation» : pour l'heure, les détenteurs d'assurance vie peuvent souffler. Mais le couperet devrait vite s'abattre sur ce paradis fiscal, clément aussi bien pour les gains (exonération d'impôts au bout de huit ans de détention) que pour les successions (exemption de tout droit jusqu'à 152500 euros par bénéficiaire). Le gouvernement a en effet commandé un rapport

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

Le délai d'exonération des gains liés à la pierre n'a pas été raccourci

sur l'épargne aux députés Karine Berger et Dominique Lefebvre. Principale piste qu'ils pourraient suggérer : le recul du délai d'exonération à 10 ou 12 ans à compter de l'ouverture du contrat. A moins qu'ils ne conservent la durée de 8 ans, mais en l'appliquant à la date de versement des sommes.

CONSÉQUENCES Les assureurs ont gros à gagner à un allongement de la durée de détention, qui leur permettrait de freiner une décollecte qui s'élève à 14 milliards d'euros sur un an. Une désaffection due pour une large part à l'érosion du rendement des fonds en euros, passé de 5,3% en 2001 à 3% en 2011. Et cela ne risque pas de s'arranger, car la nouvelle taxe sur les réserves de capitalisation constituées à la revente d'obligations détenues en portefeuille pourrait être plus douloureuse qu'annoncé pour les assureurs. «Elle réduira leurs marges de manœuvre financière, surtout en cas de nouvelle restructuration de dettes souveraines», explique Cyrille Chartier-Kastler, président du cabinet de conseil Facts & Figures. Et pourrait les amener à rogner un peu plus le rendement des fonds en euros.

PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS

Comme souvent en France, la pierre bénéficie d'un traitement de faveur : il s'agit du seul placement pour lequel les plus-values continueront de n'être pas soumises à l'IR et resteront ponctionnées à un taux forfaitaire, fixé à 19%. C'est aussi le seul placement à être, après trente ans de détention, exonéré non seulement d'impôts, mais aussi de prélèvements sociaux. Décidément charitable, le gouvernement a ajouté un abattement supplémentaire de 20%, valable sur les seules ventes actées en 2013. Il ne porte que sur l'imposition due après abattement pour durée de détention (et non sur les prélèvements sociaux). Les vendeurs de terrains constructibles, eux, en seront privés.

L'IMMOBILIER MOINS TAXÉ EN 2013

Durée de détention du logement	Abattement applicable	Taux d'imposition Sarkozy	Taux d'imposition en 2013*
5 ans ou moins	0%	34,50%	**30,70%**
6 ans	2%	33,81%	**30,09%**
10 ans	10%	31,05%	**27,63%**
15 ans	20%	27,60%	**24,56%**
20 ans	36%	22,08%	**19,65%**
25 ans	60%	13,80%	**12,28%**
30 ans	100%	0%	**0%**

* Incluant l'abattement exceptionnel de 20%, appliqué après celui pour durée de détention, sur l'impôt dû, en dehors des contributions sociales.

Sources : Lazard Frères Gestion, Capital

L'abattement accordé aux ventes de logements actées en 2013 allégera de 11% l'imposition sur les gains.

FOTOLIA - INFOGRAPHIE CAPITAL

Pire : dès le 1er janvier, les gains enregistrés sur ce foncier ne bénéficieront plus de l'abattement pour durée de détention. Et en 2015, ils seront intégrés au barème de l'IR.

CONSÉQUENCES Le «choc d'offre» que le gouvernement espère de ces mesures risque de se faire attendre. Le cadeau consenti en 2013 sur la revente de logements relève en effet plutôt de l'obole : il ne représente en réalité pas plus de 11% de la taxation globale. «Pour accélérer les ventes, il aurait été plus judicieux d'abaisser de 30 à 22 ans le délai d'exonération, comme cela était prévu», note Henry Buzy-Cazaux, directeur de l'Imsi, une école en management de l'immobilier. Même flop à prévoir pour les terrains à bâtir. «Les propriétaires souhaitant bénéficier de l'ancienne taxation n'ont en effet que jusqu'à la fin de 2013 pour boucler la vente, fait valoir Fabrice Luzu. Un délai bien trop court pour être tenable par les promoteurs candidats à l'achat.» *Julien Bouyssou*

LE NOUVEL ISF DONNERA DU FIL À RETORDRE AUX PLUS RICHES

LA FACTURE SERA MOINS SALÉE EN 2013 QU'EN 2011

Patrimoine net taxable	ISF 2011	ISF 2012 (1)	ISF 2013
800 000 euros	0 euro	0 euro	**0 euro**
1,3 million d'euros	2 750 euros	1 500 euros	**0 euro**
1,31 million d'euros	2 805 euros	1 700 euros	**1 275 euros**
2,5 millions d'euros	11 730 euros	6 250 euros	**10 880 euros**
5 millions d'euros	39 435 euros	25 000 euros	**35 670 euros**
10 millions d'euros	112 450 euros	50 000 euros	**98 170 euros**
30 millions d'euros	462 265 euros	150 000 euros	**398 170 euros**

(1) Barème issu de la réforme Sarkozy, hors contribution exceptionnelle décidée par François Hollande en août 2012.

Sources : Lazard Frères Gestion, Capital

Hollande plus clément que Sarkozy ? Voilà ce que peut laisser penser le barème 2013 de l'ISF. Comparé à celui en vigueur en 2011 (avant la réforme Sarkozy), il affiche des taux en baisse, et un nombre de tranches réduit de 7 à 6. Du coup, la facture moyenne passera par exemple de 72 533 à 56 863 euros pour les patrimoines supérieurs à 4 millions d'euros. Mais que les très riches contribuables se gardent de sabler le champagne. Car le nouveau plafonnement des impôts, fixé à 75% des revenus, est moins avantageux que celui créé par Rocard (70%) ou que le fameux bouclier fiscal (50%). D'autant que Bercy veut inclure dans le revenu qui sert de base au calcul les plus-values latentes des contrats d'assurance vie, y compris en l'absence de retraits. «Cela remettrait en cause les stratégies de capitalisation des revenus engagées depuis 20 ans», note Sophie Breuil, responsable de l'ingénierie patrimoniale chez Neuflize OBC. Le gouvernement veut aussi interdire de déduire du patrimoine taxable les intérêts de prêts contractés pour l'achat de biens eux-mêmes exonérés d'ISF, comme l'immobilier en nue-propriété, ou bien les œuvres d'art.

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

La hausse massive des charges patronales sur la participation, l'intéressement et le Perco risque de coûter cher… aux salariés.

Les perdants de l'épargne salariale

Les salariés de Novartis Pharma ne le savent pas encore. Mais leurs alléchantes primes de participation et d'intéressement, qui représentent jusqu'à deux mois de salaire, pourraient bientôt en prendre un coup. La direction de ce laboratoire songe en effet sérieusement à revoir à la baisse ses accords d'épargne salariale. «Inadmissible, alors que nos résultats sont plutôt bons», s'énerve un délégué syndical, qui a appris la nouvelle début octobre.

Si cela peut le consoler, il ne sera pas le seul à ferrailler ces prochains mois sur ce thème. En juillet dernier, le gouvernement a en effet alourdi les prélèvements acquittés par les employeurs sur les montants versés au titre de la participation et de l'intéressement. Et pas qu'un peu. Depuis le 1er août, ce «forfait social» est passé de 8% à 20%. «Au total, cela représente une ponction de plus de 1 milliard d'euros», s'étrangle Henri Alline, président du Club de l'épargne salariale. «On va sanctionner les employeurs qui en donnent le plus à leurs équipes, tonne de son côté Alain Everbecq, DRH de l'équipementier Poclain Hydraulics. C'est aberrant!» Du point de vue de Bercy, la mesure se justifie pourtant tout à fait. Le gouvernement suspecte en effet de nombreuses entreprises de gonfler la participation et l'intéressement au détriment des hausses de salaires afin de profiter des charges réduites. Une enquête inédite du ministère du Travail tend d'ailleurs à le confirmer. D'où l'idée de remettre les choses d'aplomb, en réajustant les prélèvements patronaux.

L'ennui, c'est que ce sont les salariés, et non les employeurs, qui risquent d'en subir les conséquences. «Pas question que mon budget dérape, confie le patron du personnel d'un géant du BTP. Puisqu'on me prend 12 points de charges supplémentaires, je vais aller les récupérer ailleurs.» Entendez : dans la poche de ses employés, en renégociant à la baisse ses dispositifs d'épargne salariale.

Nombre de DRH s'apprêtent à faire comme lui. Pour l'intéressement, cela ne devrait pas être trop compliqué. Certes, ce type d'accord est signé pour trois ans et ne peut théoriquement pas être dénoncé avant terme. Mais bien des groupes, comme Carrefour, ont inclus une clause prévoyant la déduction automatique de toute hausse de la fiscalité. Autre précaution prise chez Air liquide ou STMicroelectronics, par exemple : la possibilité de renégocier tous les ans les objectifs à atteindre, ce qui permet de durcir à l'envi les conditions de perception.

> "Une révision de notre accord de participation serait un acte de guerre"

En définitive, seuls quelques imprévoyants devront attendre l'échéance pour rediscuter leur accord. «L'intéressement étant facultatif, les employeurs imposeront sans doute alors un mode de calcul moins avantageux», avertit Gilles Briens, du cabinet d'avocats Fromont Briens.

Les choses s'annoncent plus difficiles, en revanche, pour la participation. Obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés, cette dernière est en effet calculée selon une formule légale qui ne laisse aucune marge de manœuvre. Sauvés, les salariés d'Accenture, Microsoft ou Picard? «Oui, à ceci près que, les charges des entreprises s'alourdissant, les montants à distribuer risquent quand même de baisser un peu dès 2013», observe Philippe Picharles, de Chevreuse Courtage, un spécialiste du secteur.

Pour les sociétés offrant des participations plus généreuses que ce que la loi prescrit, la tentation sera grande de revenir à la formule légale. D'autant que ce dispositif, mis en place sans durée déterminée, peut se dénoncer facilement. Dès septembre, Dassault a été le premier à le faire, invoquant une surcharge de 29 millions d'euros. Qui sera le suivant? Dans le groupe Auchan, connu pour reverser un tiers de ses profits, les syndicats craignent déjà le pire. Sueurs froides aussi chez Capgemini, où les représentants du personnel sont convoqués ce mois-ci sur ce thème. «Une révision de nos accords serait un acte de guerre», avertit sobrement Frédéric Boloré, de la CFDT. Ça promet…

Bruno Declairieux

TOUS LES DISPOSITIFS NE SONT PAS PAREILLEMENT MENACÉS

Formule	Définition	Nombre de bénéficaires	Niveau du risque	Entreprises concernées
Participation légale	Les sociétés d'au moins 50 salariés reversent une partie de leur profits selon un calcul fixé par la loi.	**4,5 millions**	🟢	Dans toutes les sociétés pratiquant la formule légale et dégageant assez de bénéfices, il ne pourra pas y avoir de remise en cause.
Participation dérogatoire	Certaines entreprises calculent la participation de façon plus avantageuse que ce que la loi prescrit.	**0,4 million***	🔴	Après Dassault, des groupes comme Auchan, Capgemini ou Michelin pourraient être tentés de revenir sur leur accord spécifique.
Intéressement	Toute société peut intéresser ses salariés en leur versant une prime selon l'atteinte d'objectifs précis.	**4,6 millions**	🟠	L'Oréal a d'ores et déjà décidé de réduire de 10% les sommes versées aux salariés pour compenser la hausse des charges.
Abondement au PEE	Les sociétés proposant un plan d'épargne peuvent compléter les sommes que les salariés y versent.	**2,3 millions**	🟠	Pas de remise en cause des PEE dans les grands groupes, mais le montant de l'abondement pourrait diminuer dès l'an prochain.
Retraite d'entreprise	Des plans de retraite collective (Perco ou contrat art. 83) peuvent être aussi abondés par l'employeur.	**3,5 millions**	🟠	Carrefour, Alcatel, Orange… Les sociétés finançant des retraites supplémentaires vont être tentées de réduire leur contribution.

Source : Dares, Direccte, Estimation Capital.

🟢 Risque nul. Pas de remise en cause possible. 🟠 Risque moyen à court terme. Remise en cause possible, mais nécessitant parfois d'attendre l'échéance des accords.
🔴 Risque élevé. Remise en cause possible rapide de la part de l'employeur.

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

Les villes qui en demandent toujours plus

Après des années de matraquage, et à deux ans des municipales, les élus locaux se sont montrés – temporairement sans doute – un peu plus raisonnables en 2012. Mais certains d'entre eux ont quand même continué à cogner fort.

D'habitude, les maires peinent à couvrir leurs dépenses avec les impôts. Bertrand Delanoë, lui, n'a pas ce problème. Le produit de sa taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a dépassé cette année de 60,8 millions d'euros le coût réel du service rendu aux Parisiens. Plutôt ennuyeux, car selon la loi, la TEOM doit couvrir les dépenses de gestion des déchets, un point c'est tout. Et certainement pas servir à augmenter discrètement la pression fiscale sans toucher aux taxes foncières et d'habitation… Pour faire bonne mesure, le maire de Paris a fait valser de 50% la taxe de balayage (104 millions d'euros) réglée par les propriétaires et elle aussi peu visible médiatiquement. Habile!

Ces nouveaux tours de passe-passe parisiens font d'autant plus mauvais genre que, après les avoir fait flamber de 44% depuis 2001, les élus locaux ont, cette année, plutôt mis la pédale douce sur les prélèvements. Dans les 112 villes de plus de 50 000 habitants dont nous détaillons ici la situation, ils n'ont fait grimper la note des ménages que de 2,4%, à peine plus que l'inflation (2,1%).

Comme toujours, cette moyenne cache d'énormes disparités. Alors que les habitants d'Issy-les-Moulineaux ont vu leur facture se réduire de 4,5%, ceux de Caen ont dû avaler une hausse de 7,5% de leur taxe d'habitation, et ceux d'Argenteuil un choc de 6,9% sur leur foncière. Manifestement, en pleine crise de la dette, certaines collectivités continuent de se doper à la dépense publique. Mais inutile d'attendre trop de miracles des autres: la «pause» – classique dans les dernières années de mandature – n'est sans doute que de courte durée.

Etienne Gingembre

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

VILLE PAR VILLE, LE PALMARÈS 2012 DES IMPÔTS LOCAUX

Ville	Rang (1)	Imposition moyenne des foyers ne bénéficiant pas d'exonérations (2)	Evolution 2011-2012	Evolution 2001-2012	Nbre de jours de revenus pour payer l'impôt	Répartition par taxe : Habitation	Répartition par taxe : Foncière	Répartition par taxe : Commune (évolution 2011-2012)	Répartition par bénéficiaire : Département (évolution 2011-2012)
Moyenne (112 villes)		1 771 €	+ 2,4%	+ 44,8%	22	857 €	914 €	1 487 € (+ 2,2%)	284 € (+ 3,6%)
Aix-en-Provence	88.	1 574 €	+ 1,8%	+ 49,9%	18	777 €	797 €	1 294 € (+ 1,8%)	280 € (+ 1,8%)
Ajaccio	37.	1 908 €	+ 7,1%	+ 53,1%	23	921 €	987 €	1 657 € (+ 2,1%)	251 € (+ 58,9%)
Amiens	15.	2 034 €	+ 3,1%	+ 49,8%	26	900 €	1 134 €	1 594 € (+ 1,9%)	440 € (+ 7,8%)
Angers	49.	1 841 €	+ 2,5%	+ 45,1%	24	779 €	1 062 €	1 529 € (+ 1,7%)	312 € (+ 6,5%)
Annecy	105.	1 353 €	+ 1,8%	+ 45,2%	17	696 €	657 €	1 135 € (+ 1,9%)	218 € (+ 1,4%)
Antibes	83.	1 627 €	+ 1,7%	+ 37,0%	19	745 €	882 €	1 355 € (+ 1,7%)	272 € (+ 1,5%)
Antony	24.	1 953 €	+ 4,7%	+ 32,7%	19	931 €	1 022 €	1 720 € (+ 5,1%)	233 € (+ 1,7%)
Argenteuil	34.	1 915 €	+ 4,3%	+ 55,4%	23	949 €	966 €	1 619 € (+ 1,8%)	296 € (+ 20,3%)
Arles	38.	1 906 €	+ 2,0%	+ 34,7%	24	987 €	919 €	1 665 € (+ 2,1%)	241 € (+ 1,7%)
Asnières-sur-Seine	79.	1 669 €	+ 1,8%	+ 54,8%	18	942 €	727 €	1 475 € (+ 1,8%)	194 € (+ 1,6%)
Aubervilliers	65.	1 741 €	+ 4,8%	+ 73,8%	25	802 €	939 €	1 459 € (+ 5,4%)	282 € (+ 1,4%)
Aulnay-sous-Bois	67.	1 727 €	+ 2,3%	+ 54,3%	21	853 €	874 €	1 398 € (+ 2,4%)	329 € (+ 1,9%)
Avignon	55.	1 796 €	+ 2,0%	+ 34,4%	24	868 €	928 €	1 554 € (+ 1,8%)	242 € (+ 3%)
Beauvais	84.	1 625 €	+ 1,9%	+ 33,5%	22	653 €	972 €	1 259 € (+ 1,9%)	366 € (+ 1,9%)
Besançon	63.	1 748 €	+ 2,7%	+ 42,9%	23	967 €	781 €	1 429 € (+ 2,5%)	319 € (+ 3,6%)
Béziers	5.	2 200 €	+ 1,9%	+ 39,9%	28	1 031 €	1 169 €	1 812 € (+ 1,9%)	388 € (+ 1,8%)
Blanc-Mesnil (Le)	26.	1 951 €	+ 1,9%	+ 41,3%	25	993 €	958 €	1 603 € (+ 1,9%)	348 € (+ 1,8%)
Bondy	4.	2 203 €	+ 1,8%	+ 50,8%	28	1 065 €	1 138 €	1 865 € (+ 1,9%)	338 € (+ 1,5%)
Bordeaux	31.	1 920 €	+ 2,3%	+ 35,7%	23	934 €	986 €	1 634 € (+ 1,8%)	286 € (+ 5,1%)
Boulogne-Billancourt	101.	1 446 €	+ 1,8%	+ 37,7%	14	834 €	612 €	1 220 € (+ 1,7%)	226 € (+ 2,3%)
Bourges	73.	1 700 €	+ 3,2%	+ 45,2%	21	810 €	890 €	1 387 € (+ 2,1%)	313 € (+ 8,3%)
Brest	81.	1 639 €	+ 1,9%	+ 42,3%	21	893 €	746 €	1 401 € (+ 1,9%)	238 € (+ 1,7%)
Caen	29.	1 926 €	5,0%	+ 43,3%	25	838 €	1 088 €	1 553 € (+ 4,9%)	373 € (+ 5,1%)
Calais	102.	1 439 €	0,7%	+ 63,0%	20	768 €	671 €	1 202 € (+ 0,1%)	237 € (+ 3,9%)
Cannes	30.	1 923 €	+ 1,8%	+ 25,9%	23	970 €	953 €	1 646 € (+ 1,8%)	277 € (+ 1,8%)
Cergy	56.	1 793 €	+ 4,4%	+ 35,5%	22	727 €	1 066 €	1 495 € (+ 1,7%)	298 € (+ 20,2%)
Chambéry	87.	1 589 €	+ 1,7%	+ 31,5%	20	737 €	852 €	1 391 € (+ 1,6%)	198 € (+ 2,1%)
Champigny-sur-Marne	9.	2 119 €	+ 2,4%	+ 47,2%	25	987 €	1 132 €	1 810 € (+ 2,2%)	309 € (+ 3,3%)

(1) De 1, pour l'imposition la plus élevée, à 104, pour la moins élevée. (2) Exonérations accordées par l'Etat aux foyers à revenus modestes.

AJACCIO

Les Ajacciens ont subi, en 2012, la plus forte hausse d'impôts de notre échantillon. C'est surtout le conseil général qui a dérapé, en alourdissant ses taxes foncières de 58,9%, pour rénover les routes du département, alors même que la région va lui verser 60 millions d'aides en cinq ans.

AUBERVILLIERS

Elu maire en 2008 après des décennies de communisme, Jacques Salvator (PS) n'a pas remis en cause la gestion de ses prédécesseurs. La masse salariale n'a cessé de s'alourdir et l'endettement est deux fois plus élevé que celui de villes comparables. Cela n'a pas empêché Aubervilliers de doter ses quartiers de «budgets» propres qu'il faut bien financer.

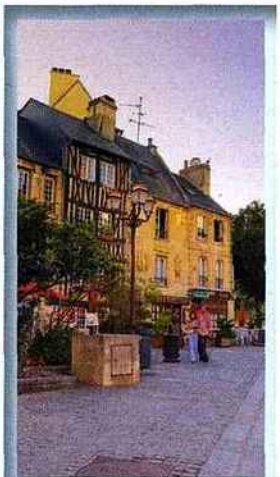

CAEN

Etait-il indispensable que la communauté d'agglomération s'offre un nouveau siège à 19 millions d'euros ? Et qu'elle valide la construction d'une future bibliothèque multimédia d'un coût de 50 millions d'euros, alors que Caen dispose déjà d'équipements similaires ? Les élus ont jugé que oui. Et les contribuables paieront.

PHOTOS : REA, PHOTONONSTOP

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

VILLE PAR VILLE, LE PALMARÈS 2012 DES IMPÔTS LOCAUX

Ville	Rang (1)	Imposition moyenne des foyers ne bénéficiant pas d'exonérations (2)	Evolution 2011-2012	Evolution 2001-2012	Nbre de jours de revenus pour payer l'impôt	Répartition par taxe : Habitation	Répartition par taxe : Foncière	Répartition par taxe : Commune (évolution 2011-2012)	Répartition par bénéficiaire : Département (évolution 2011-2012)
Moyenne (112 villes)		1 771 €	+ 2,4%	+ 44,8%	22	857 €	914 €	1 487 € (+ 2,2%)	284 € (+ 3,6%)
Chelles	17.	2010 €	+ 1,6%	+ 35,2%	23	968 €	1 042 €	1 674 € (+ 0,9%)	336 € (+ 5,3%)
Cholet	35.	1 912 €	+ 3,1%	+ 48,6%	24	818 €	1 094 €	1 556 € (+ 2,3%)	356 € (+ 6,9%)
Clamart	51.	1 825 €	+ 2,0%	+ 31,2%	19	935 €	890 €	1 613 € (+ 2%)	212 € (+ 1,4%)
Clermont-Ferrand	66.	1 737 €	+ 4,6%	+ 70,6%	23	821 €	.916 €	1 387 € (+ 3,1%)	350 € (+ 10,8%)
Clichy	106.	1 316 €	+ 1,9%	+ 58,4%	16	665 €	651 €	1 186 € (+ 1,9%)	130 € (+ 1,6%)
Colmar	112.	1 155 €	+ 3,4%	+ 42,6%	15	578 €	577 €	979 € (+ 2,3%)	176 € (+ 10%)
Colombes	75.	1 693 €	+ 1,7%	+ 30,7%	19	864 €	829 €	1 520 € (+ 1,7%)	173 € (+ 1,8%)
Courbevoie	110.	1 183 €	+ 3,4%	+ 55,5%	12	663 €	520 €	941 € (+ 3,9%)	242 € (+ 1,7%)
Créteil	6.	2 190 €	+ 2,0%	+ 46,5%	26	1 008 €	1 182 €	1 865 € (+ 1,8%)	325 € (+ 3,2%)
Dijon	76.	1 689 €	+ 3,6%	+ 49,3%	21	744 €	945 €	1 357 € (+ 3,2%)	332 € (+ 5,1%)
Drancy	46.	1 859 €	+ 1,8%	+ 48,2%	24	787 €	1 072 €	1 523 € (+ 1,8%)	336 € (+ 1,8%)
Dunkerque	33.	1 919 €	+ 4,1%	+ 43,9%	23	995 €	924 €	1 680 € (+ 4,4%)	239 € (+ 1,7%)
Epinay-sur-Seine	10.	2 098 €	+ 1,9%	+ 41,9%	28	924 €	1 174 €	1 736 € (+ 1,9%)	362 € (+ 2%)
Evreux	57.	1 790 €	+ 1,9%	+ 25,8%	24	663 €	1 127 €	1 469 € (+ 1,9%)	321 € (+ 1,9%)
Evry	11.	2 091 €	+ 1,7%	+ 45,7%	27	1 051 €	1 040 €	1 770 € (+ 1,7%)	321 € (+ 1,6%)
Fontenay-sous-Bois	24.	1 953 €	+ 2,3%	+ 51,3%	21	938 €	1 015 €	1 609 € (+ 2%)	344 € (+ 3,3%)
Fréjus	28.	1 940 €	+ 4,8%	+ 69,0%	24	915 €	1 025 €	1 685 € (+ 5,2%)	255 € (+ 2%)
Grasse	45.	1 862 €	+ 2,2%	+ 37,9%	22	810 €	1 052 €	1 609 € (+ 2,3%)	253 € (+ 1,6%)
Grenoble	39.	1 886 €	+ 1,7%	+ 48,0%	23	815 €	1 071 €	1 607 € (+ 1,7%)	279 € (+ 1,8%)
Havre (Le)	44.	1 864 €	+ 2,3%	+ 37,5%	24	723 €	1 141 €	1 479 € (+ 1,7%)	385 € (+ 4,6%)
Hyères	16.	2 028 €	+ 3,3%	+ 66,1%	24	933 €	1 095 €	1 777 € (+ 3,4%)	251 € (+ 2%)
Issy-les-Moulineaux	109.	1 196 €	– 4,5%	+ 20,9%	12	611 €	585 €	1 012 € (-5,5%)	184 € (+ 1,7%)
Ivry-sur-Seine	74.	1 694 €	+ 3,3%	+ 42,0%	22	681 €	1 013 €	1 409 € (+ 3,3%)	285 € (+ 3,3%)
Laval	53.	1 810 €	+ 1,5%	+ 51,7%	23	896 €	914 €	1 491 € (+ 1,4%)	319 € (+ 1,9%)
Levallois-Perret	64.	1 746 €	+ 1,8%	+ 50,8%	17	925 €	821 €	1 510 € (+ 1,8%)	236 € (+ 1,7%)
Lille	98.	1 466 €	+ 1,8%	+ 34,9%	19	839 €	627 €	1 282 € (+ 1,8%)	184 € (+ 1,7%)
Limoges	77.	1 689 €	+ 2,3%	+ 37,4%	22	926 €	763 €	1 375 € (+ 2,2%)	314 € (+ 3%)
Lorient	60.	1 777 €	+ 2,0%	+ 40,1%	24	807 €	970 €	1 498 € (+ 2%)	279 € (+ 1,8%)

(1) De 1, pour l'imposition la plus élevée, à 104, pour la moins élevée. (2) Exonérations accordées par l'Etat aux foyers à revenus modestes.

DUNKERQUE

La loi oblige les communes qui s'«associent» à aligner leurs taux de fiscalité sur les plus élevés. Dunkerque, qui profite pourtant de la manne versée par la centrale nucléaire de Gravelines, a donc relevé ses impôts locaux pour rattraper ceux de Saint-Pol-sur-Mer, Mardyck et Fort-Mardyck.

PHOTONONSTOP

FRÉJUS

La ville s'est lourdement endettée pour acquérir des espaces fonciers destinés à la construction de marinas et d'un casino. Mais leur revente à des promoteurs ne lui a pas permis de rentrer dans ses frais. Et comme ses charges de fonctionnement sont trop élevées, elle est aujourd'hui menacée d'une mise sous tutelle par le préfet.

ISSY-LES-MOULINEAUX

Les contributions fiscales des nombreuses entreprises locales sont tellement abondantes que la commune d'André Santini a pu faire baisser l'imposition de ses ménages. Issy-les-Moulineaux reste pourtant une ville coûteuse, avec des charges de fonctionnement une fois et demie plus élevées que celles des autres villes de même population.

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

VILLE PAR VILLE, LE PALMARÈS 2012 DES IMPÔTS LOCAUX

MONTPELLIER

Malgré les niveaux déjà très élevés de ses impôts locaux, Montpellier a encore réajusté de 5% sa taxe d'habitation en 2012. Cela lui permettra de payer ses coûteux équipements urbains, comme le tramway ou la «maison noire», ce nouvel hôtel de ville inauguré l'an dernier, construit par Jean Nouvel pour 130 millions d'euros.

NÎMES

Les Nîmois, qui n'ont pas fini d'éponger les folies de Jean Bousquet, leur maire de 1983 à 1995, vont remettre la main à la poche. La ville a en effet prévu de construire en 2013 un musée de la Romanité (59,5 millions d'euros), et elle veut s'offrir un tramway à 330 millions. Même si sa première ligne ne sera inaugurée qu'en 2019, les impôts locaux vont encore exploser.

ANDIA

PESSAC

Tous responsables des hausses d'impôts: la ville, qui rénove à grands frais son centre historique, élargissant la place de la Ve-République pour tenter d'attirer les commerces – sans d'ailleurs vraiment y réussir – mais aussi le conseil général, qui alourdit ses taxes foncières pour payer la facture de son nouveau siège pharaonique.

Ville	Rang (1)	Imposition moyenne des foyers ne bénéficiant pas d'exonérations (2)	Evolution 2011-2012	Evolution 2001-2012	Nbre de jours de revenus pour payer l'impôt	Répartition par taxe : Habitation	Répartition par taxe : Foncière	Répartition par taxe : Commune (évolution 2011-2012)	Répartition par bénéficiaire : Département (évolution 2011-2012)
Moyenne (112 villes)		1 771 €	+ 2,4%	+ 44,8%	22	857 €	914 €	1 487 € (+ 2,2%)	284 € (+ 3,6%)
Lyon	91.	1 539 €	+ 1,8%	+ 40,2%	18	872 €	667 €	1 352 € (+ 1,7%)	187 € (+ 2,2%)
Maisons-Alfort	80.	1 661 €	+ 2,1%	+ 53,5%	19	845 €	816 €	1 344 € (+ 1,9%)	317 € (+ 2,9%)
Mans (Le)	78.	1 678 €	+ 2,9%	+ 52,4%	21	832 €	846 €	1 373 € (+ 2,8%)	305 € (+ 3,7%)
Marseille	40.	1 881 €	+ 1,8%	+ 64,1%	23	943 €	938 €	1 640 € (+ 1,9%)	241 € (+ 1,7%)
Mérignac	21.	2 000 €	+ 2,4%	+ 37,6%	24	937 €	1 063 €	1 695 € (+ 1,8%)	305 € (+ 5,5%)
Metz	89.	1 573 €	+ 2,7%	+ 46,2%	20	820 €	753 €	1 345 € (+ 1,8%)	228 € (+ 8,1%)
Montauban	42.	1 876 €	+ 2,1%	+ 41,6%	23	683 €	1 193 €	1 385 € (+ 1,9%)	491 € (+ 2,7%)
Montpellier	19.	2 008 €	+ 3,2%	+ 41,7%	25	899 €	1 109 €	1 643 € (+ 3,5%)	365 € (+ 2%)
Montreuil	13.	2 080 €	+ 1,8%	+ 59,5%	26	983 €	1 097 €	1 745 € (+ 1,8%)	335 € (+ 1,8%)
Mulhouse	94.	1 497 €	+ 3,9%	+ 58,6%	20	702 €	795 €	1 319 € (+ 3,1%)	178 € (+ 9,9%)
Nancy	35.	1 912 €	+ 3,8%	+ 46,0%	24	1 036 €	876 €	1 597 € (+ 2,3%)	315 € (+ 12,1%)
Nanterre	111.	1 168 €	+ 3,5%	+ 36,1%	14	551 €	617 €	976 € (+ 3,7%)	192 € (+ 2,1%)
Nantes	43.	1 867 €	+ 1,6%	+ 48,4%	23	974 €	893 €	1 623 € (+ 1,6%)	244 € (+ 1,7%)
Narbonne	50.	1 839 €	+ 1,8%	+ 44,6%	23	671 €	1 168 €	1 339 € (+ 1,7%)	500 € (+ 2%)
Neuilly-sur-Seine	48.	1 853 €	+ 2,1%	+ 52,6%	16	1 137 €	716 €	1 444 € (+ 2,3%)	409 € (+ 1,7%)
Nice	32.	1 919 €	+ 1,9%	+ 41,0%	23	937 €	982 €	1 659 € (+ 1,8%)	260 € (+ 2,4%)
Nîmes	3.	2 211 €	+ 2,1%	+ 31,7%	27	1 059 €	1 152 €	1 835 € (+ 1,7%)	376 € (+ 4,2%)
Niort	12.	2 085 €	+ 2,1%	+ 59,5%	26	1 045 €	1 040 €	1 764 € (+ 1,8%)	321 € (+ 3,5%)
Noisy-le-Grand	20.	2 002 €	+ 1,9%	+ 50,3%	23	1 062 €	940 €	1 636 € (+ 1,8%)	366 € (+ 2,2%)
Orléans	47.	1 854 €	+ 2,9%	+ 38,5%	23	808 €	1 046 €	1 563 € (+ 1,9%)	291 € (+ 8,6%)
Pantin	71.	1 714 €	+ 2,3%	+ 52,4%	22	745 €	969 €	1 391 € (+ 2,4%)	323 € (+ 1,9%)
Paris	108.	1 239 €	+ 1,8%	+ 56,2%	13	552 €	687 €	1 063 € (+ 1,8%)	176 € (+ 1,7%)
Pau	23.	1 989 €	+ 1,7%	+ 30,6%	25	1 083 €	906 €	1 733 € (+ 1,8%)	256 € (+ 1,6%)
Perpignan	18.	2 009 €	+ 2,2%	+ 49,1%	26	960 €	1 049 €	1 650 € (+ 2,1%)	359 € (+ 2,6%)
Pessac	7.	2 140 €	+ 3,6%	+ 37,6%	24	1 025 €	1 115 €	1 827 € (+ 3,3%)	313 € (+ 5,4%)
Poitiers	86.	1 622 €	+ 2,1%	+ 63,8%	21	856 €	766 €	1 417 € (+ 1,9%)	205 € (+ 3,5%)
Quimper	68.	1 723 €	+ 2,3%	+ 53,3%	22	891 €	832 €	1 440 € (+ 2,4%)	283 € (+ 1,8%)
Reims	62.	1 763 €	+ 2,1%	+ 63,7%	23	811 €	952 €	1 525 € (+ 1,3%)	238 € (+ 7,7%)

(1) De 1, pour l'imposition la plus élevée, à 104, pour la moins élevée. (2) Exonérations accordées par l'Etat aux foyers à revenus modestes.

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

VILLE PAR VILLE, LE PALMARÈS 2012 DES IMPÔTS LOCAUX

Ville	Rang (1)	Imposition moyenne des foyers ne bénéficiant pas d'exonérations (2)	Evolution 2011-2012	Evolution 2001-2012	Nbre de jours de revenus pour payer l'impôt	Répartition par taxe : Habitation	Répartition par taxe : Foncière	Répartition par taxe : Commune (évolution 2011-2012)	Répartition par bénéficiaire : Département (évolution 2011-2012)
Moyenne (112 villes)		1 771 €	+ 2,4%	+ 44,8%	22	857 €	914 €	1 487 € (+ 2,2%)	284 € (+ 3,6%)
Rennes	59.	1 788 €	+ 2,6%	+ 59,4%	22	1 007 €	781 €	1 527 € (+ 2,2%)	261 € (+ 4,8%)
Roche-sur-Yon (La)	52.	1 818 €	+ 2,2%	+ 41,5%	23	958 €	860 €	1 574 € (+ 1,9%)	244 € (+ 4,7%)
Rochelle (La)	61.	1 768 €	+ 2,4%	+ 36,4%	22	726 €	1 042 €	1 440 € (+ 1,8%)	328 € (+ 5,1%)
Roubaix	107.	1 251 €	+ 1,7%	+ 44,6%	18	633 €	618 €	1 091 € (+ 1,8%)	160 € (+ 1,3%)
Rouen	70.	1 716 €	+ 2,6%	+ 37,7%	22	801 €	915 €	1 330 € (+ 2%)	386 € (+ 4,6%)
Rueil-Malmaison	72.	1 708 €	+ 2,5%	+ 39,7%	16	999 €	709 €	1 483 € (+ 2,5%)	225 € (+ 2,3%)
Saint-Denis	99.	1 463 €	+ 2,1%	+ 65,3%	20	602 €	861 €	1 174 € (+ 2,2%)	289 € (+ 1,8%)
Saint-Etienne	58.	1 789 €	+ 1,9%	+ 45,7%	23	954 €	835 €	1 523 € (+ 2%)	266 € (+ 1,5%)
Saint-Maur-des-Fossés	1.	2 423 €	+ 4,6%	+ 61,5%	24	1 287 €	1 136 €	2017 € (+ 4,8%)	406 € (+ 3,6%)
Saint-Nazaire	54.	1 808 €	+ 2,7%	+ 56,5%	23	903 €	905 €	1 525 € (+ 2,8%)	283 € (+ 1,8%)
Saint-Quentin	2.	2 229 €	+ 1,9%	+ 67,7%	30	838 €	1 391 €	1 699 € (+ 1,9%)	530 € (+ 1,7%)
Sarcelles	41.	1 880 €	+ 4,3%	+ 42,0%	25	933 €	947 €	1 584 € (+ 1,8%)	296 € (+ 20,3%)
Sartrouville	96.	1 482 €	+ 4,4%	+ 35,2%	17	788 €	694 €	1 285 € (+ 4,9%)	197 € (+ 1,5%)
Seyne-sur-Mer (La)	8.	2 127 €	+ 1,6%	+ 41,2%	26	924 €	1 203 €	1 895 € (+ 1,6%)	232 € (+ 1,8%)
Strasbourg	100.	1 449 €	+ 2,1%	+ 43,2%	18	764 €	685 €	1 275 € (+ 2,2%)	174 € (+ 1,8%)
Toulon	27.	1 941 €	+ 1,7%	+ 44,7%	24	930 €	1 011 €	1 724 € (+ 1,7%)	217 € (+ 1,9%)
Toulouse	82.	1 638 €	+ 2,4%	+ 41,8%	20	765 €	873 €	1 286 € (+ 1,9%)	352 € (+ 4,5%)
Tourcoing	104.	1 366 €	+ 1,8%	+ 37,8%	19	693 €	673 €	1 193 € (+ 1,8%)	173 € (+ 1,8%)
Tours	93.	1 510 €	+ 2,2%	+ 36,8%	20	779 €	731 €	1 262 € (+ 1,9%)	248 € (+ 3,8%)
Troyes	95.	1 493 €	+ 1,8%	+ 29,4%	21	728 €	765 €	1 223 € (+ 1,8%)	270 € (+ 1,9%)
Valence	68.	1 723 €	+ 2,2%	+ 41,1%	22	799 €	924 €	1 425 € (+ 1,9%)	298 € (+ 3,8%)
Vannes	90.	1 565 €	+ 1,8%	+ 30,0%	19	745 €	820 €	1 248 € (+ 1,8%)	317 € (+ 1,6%)
Vénissieux	92.	1 523 €	+ 1,9%	+ 34,4%	21	789 €	734 €	1 347 € (+ 1,9%)	176 € (+ 1,7%)
Versailles	22.	1 990 €	+ 1,9%	+ 54,1%	19	1 007 €	983 €	1 720 € (+ 2%)	270 € (+ 1,9%)
Villejuif	14.	2 061 €	+ 2,1%	+ 39,1%	25	1 008 €	1 053 €	1 763 € (+ 1,8%)	298 € (+ 3,5%)
Villeneuve-d'Ascq	85.	1 624 €	+ 2,1%	+ 42,2%	19	821 €	803 €	1 407 € (+ 2,2%)	217 € (+ 1,9%)
Villeurbanne	103.	1 408 €	+ 1,9%	+ 38,4%	18	778 €	630 €	1 227 € (+ 1,9%)	181 € (+ 1,7%)
Vitry-sur-Seine	96.	1 482 €	2,5%	38,1%	18	650 €	832 €	1 193 € (+ 2,3%)	289 € (+ 3,2%)

(1) De 1, pour l'imposition la plus élevée, à 104, pour la moins élevée. (2) Exonérations accordées par l'Etat aux foyers à revenus modestes.

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Le maire, Henri Plagnol, a renégocié 50 des 130 millions d'euros de prêts toxiques hérités de son prédécesseur en 2008. Moins risqué pour l'avenir. Mais la conversion de ces dettes dangereuses en emprunts à taux fixes a accru le montant des annuités de remboursement, conduisant Saint-Maur à augmenter chaque année ses taux de fiscalité locale.

JERRY COM

SARCELLES

Si la fiscalité augmente encore à Sarcelles, c'est surtout à cause du conseil général du Val-d'Oise, qui a relevé ses taxes foncières de 40,6% depuis qu'il a été conquis par la droite en mars 2011. Les prestations sociales, dont le RSA, s'étant alourdies avec la crise, les élus ont choisi de faire davantage payer les contribuables.

SARTROUVILLE

La municipalité UMP embourgeoise sa ville, démolissant des tours HLM pour redynamiser l'habitat dans le centre-ville. En quelques années, le taux de logements sociaux a ainsi chuté de 35 à 26%. Mais cette politique a un coût que les crédits de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ne suffisent pas à couvrir.

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

Les bons comptes des

Quitter la France pour payer moins d'impôts n'est peut-être pas très civique. Mais cela peut vraiment être une bonne affaire.

A en croire le ministre du Budget, Jérôme Cahuzac, le départ de Bernard Arnault pour la Belgique n'a pas donné d'idées aux contribuables français. Le rythme d'expatriation fiscale (près de 800 par an en moyenne, selon Bercy), assure-t-il, n'a nullement augmenté ces derniers mois. Peut-être. Mais tous les avocats spécialisés dans ce domaine, à Paris et chez nos voisins, pressentent le contraire. «Cela ne signifie pas que tout le monde passera à l'acte, mais nous avons nettement plus de demandes de renseignements depuis quelques mois», témoigne Bertrand Marot, installé à Bruxelles. «Beaucoup de gens viennent me voir en disant qu'ils se sentent harcelés !», confirme son confrère bruxellois Manoël Dekeyzer.

Une facture fiscale cinq fois plus lourde chez nous qu'en Suisse

Il faut reconnaître que l'alourdissement de la fiscalité sur les hauts revenus décidé par François Hollande leur donne quelques bonnes raisons de lever le camp. Les comparaisons que nous vous présentons dans ces pages ne laissent aucun doute à ce sujet : pour une famille gagnant 1,5 million d'euros par an et réalisant 10 millions d'euros de plus-value sur la vente d'une société, l'imposition est quatre fois plus lourde chez nous qu'en Belgique, et cinq fois plus qu'en Suisse !

Sandrine Trouvelot

CE QUE CETTE FAMILLE PAIERA EN FRANCE

Impôt sur le revenu d'activité	670 000 €
+ Impôt sur les dividendes (1)	46 500 €
+ ISF	72 300 €
+ Cotisations sociales	196 950 €
+ Impôt sur les plus-values	3 450 000 € (2)
TOTAL	**4 435 750 €**
+ Droits de succession (en cas de décès d'un des deux conjoints)	2 270 000 €

(1) Part de l'impôt sur le revenu frappant les dividendes.
(2) En appliquant la taxation à 34,5% à laquelle le gouvernement était revenu à la mi-octobre après l'affaire des «Pigeons».

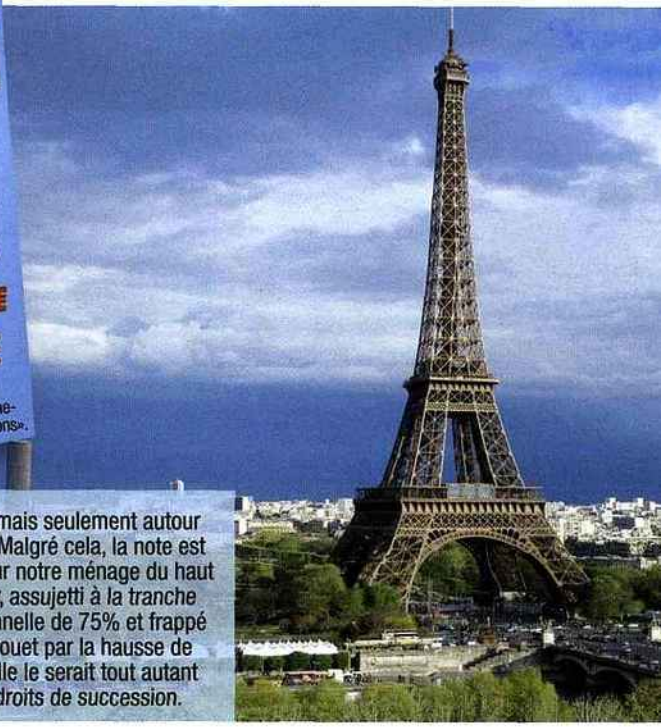

C'est entendu : grâce à la pression efficace exercée début octobre par les «Pigeons», les entrepreneurs qui vendent leur société ne devraient pas voir leur plus-value de cession taxée à près de 60% comme le souhaitait le gouvernement, mais seulement autour de 34%. Malgré cela, la note est salée pour notre ménage du haut du panier, assujetti à la tranche exceptionnelle de 75% et frappé de plein fouet par la hausse de l'ISF. Et elle le serait tout autant pour les droits de succession.

CE QUE CETTE FAMILLE PAIERAIT EN BELGIQUE

Impôt sur le revenu d'activité	676 150 €
+ Impôt sur les dividendes	36 250 € (1)
+ ISF	0 €
+ Cotisations sociales	195 000 €
+ Impôt sur les plus-values	0 €
TOTAL	**907 400 €**
+ Droits de succession (en cas de décès d'un des deux conjoints)	2 484 000 €

(1) Y compris une retenue à la source de 15 000 euros prélevée en France.

Pas étonnant que la Belgique soit le refuge de nombreuses fortunes françaises ! Le pays frappe certes très fort sur les successions, mais il ne taxe ni le patrimoine ni les plus-values de cession sur les entreprises. Pour qui souhaite revendre sa société ou en créer une, s'installer chez nos voisins est donc une excellente opération. Pour limiter la tentation, Sarkozy a certes créé une exit tax. «Mais il est simple d'y échapper avec un petit montage», reconnaît un avocat belge.

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

riches exilés à l'étranger

CE QUE CETTE FAMILLE PAIERAIT EN SUISSE

	AVEC LE FORFAIT FISCAL	SANS LE FORFAIT FISCAL
Impôt sur le revenu d'activité + Impôt sur les dividendes + ISF	615 000 € (1) (2)	544 200 € + 40 962 € (2)
+ Cotisations sociales	NC (3)	62 595 €
+ Impôt sur les plus-values	0 €	187 821 €
TOTAL	**615 000 €**	**835 578 €**
+ Droits de succession (en cas de décès d'un des deux conjoints)	0 €	0 €

(1) Montant moyen (le forfait varie selon les cantons et les situations). (2) Y compris 15 000 € de retenue à la source prélevés en France sur les dividendes. (3) En cas de forfait fiscal, le montant des cotisations est impossible à chiffrer, car l'assurance-maladie est contractée auprès de compagnies privées.

LE PROFIL DE LA FAMILLE

Pour ces comparaisons, nous avons pris le cas d'un couple avec deux enfants, qui touche une rémunération de 1,5 million d'euros brut par an (perçu par un seul des deux parents) et 100 000 euros de dividendes. La famille détient une résidence principale (1,5 million), des résidences secondaires (3,5 millions), ainsi que 3,5 millions d'avoirs financiers. Elle possède en outre une société qu'elle s'apprête à vendre, en encaissant 10 millions d'euros de plus-values. En cas de décès, nous avons supposé que les époux sont en communauté réduite aux acquêts et qu'aucun testament n'a été rédigé.

Attention : les exilés qui perçoivent des revenus en Suisse n'ont aucun intérêt fiscal à s'expatrier, car ils ne peuvent bénéficier du forfait fiscal. Pour les autres, en revanche, le pays du chocolat reste de loin le plus attractif de nos voisins. Le système de forfait fiscal leur permet en effet d'être taxé non sur leur patrimoine ou leurs revenus, mais sur leur train de vie. Et il ne prélève aucun droit de succession. Pas étonnant que tant de sportifs, artistes et retraités s'y installent.

Calculs réalisés avec l'aide des cabinets CMS Bureau Francis Lefebvre, CMS DeBacker, CMS von Erlach Henrici, Bordier & Cie, Dixon Wilson, Notaris.

PHOTOS : REA

CE QUE CETTE FAMILLE PAIERAIT AU ROYAUME-UNI

Impôt sur le revenu d'activité	640 000 €
+ Impôt sur les dividendes	15 000 € (1)
+ ISF	0 €
+ Cotisations sociales	42 000 €
+ Impôt sur les plus-values	1 000 000 €
TOTAL	**1 697 000 €**
+ Droits de succession (en cas de décès d'un des deux conjoints)	0 €

(1) L'impôt sur les dividendes étant nul au Royaume-Uni, ce montant correspond à une retenue à la source prélevée en France.

Contrairement à ce que l'on pense, un cadre très bien payé n'a pas forcément intérêt à aller s'installer outre-Manche pour payer moins d'impôts. Le taux marginal d'imposition va certes être abaissé à 45% en 2013, mais il s'élève aujourd'hui à 50%. «Compte tenu du coût de la vie, ça ne vaut pas le coup de s'exiler au-dessous de 2 millions d'euros», estime-t-on au cabinet Francis Lefebvre. Pour les droits de succession, en revanche, c'est pain bénit.

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

Alors que le gouvernement entend durcir le plafonnement des niches, revue de détail de celles dont il faut profiter avant fin 2012.

Les solutions pour réduire la note

Cette année plus que les précédentes, alléger sa charge fiscale promet de sérieuses migraines. D'un côté, l'impôt va gonfler, sous l'effet de mesures s'appliquant aux salaires perçus en 2012 (gel du barème, intégration des revenus du capital, création d'une tranche à 45%…). De l'autre, par le jeu des coups de rabot successifs qui leur ont été appliqués, les bonus fiscaux associés à certains placements sont moins généreux. C'est ainsi que le dispositif Scellier ne procure plus que 13% de réduction d'impôts, contre 22% en 2011, et que l'avantage lié aux FIP et aux FCPI a fondu de 22 à 18%.

Pas trop d'inquiétude cependant, car il reste des bons plans. Que vous soyez très ponctionné ou au contraire totalement exonéré d'impôts, vous trouverez dans ces pages la niche adaptée à votre profil de contribuable. Bien sûr, rien ne vous empêche d'en cumuler deux ou trois. N'oubliez pas, alors, de respecter le plafonnement global de ces avantages. Fixé pour 2012 à 18000 euros plus 4% du revenu imposable, il vous laisse tout de même de belles marges de manœuvre. Ainsi, un couple avec deux enfants gagnant jusqu'à 130 000 euros par an pourra encore faire en sorte de ne payer aucun impôt en 2013.

Avec le dispositif Duflot, vous ne pourrez choisir ni le montant du loyer, ni le locataire.
Christine Vassal-Largy, directrice du pôle immobilier chez Thesaurus
JOSÉ NICOLAS POUR CAPITAL

VOUS ÊTES NON IMPOSABLE

17,3 millions de ménages concernés

Solution à privilégier : les crédits d'impôt

Faible compensation, certes, mais le fait de ne pas être imposables (moins de 26000 euros de revenu annuel, par exemple, pour un couple avec deux enfants) permettra aux ménages qui engageront certaines dépenses de recevoir l'an prochain un chèque de la part du fisc. Le plus rentable de ces crédits d'impôt est celui lié à l'emploi d'une personne à domicile, telle qu'une nounou ou un soutien scolaire. Réservé aux personnes ayant une activité professionnelle ou à la recherche d'un emploi, le bonus fiscal s'élève à 50% de la somme versée (cotisations sociales incluses), dans la limite de 12000 euros par an pour un couple et de 15000 euros s'il s'agit d'une première embauche (comptez 1500 euros de plus par enfant jusqu'au deuxième).

Moins généreux, l'avantage accordé pour la rénovation de son habitation n'est pourtant pas à négliger. A condition que la facture date du 31 décembre au plus tard, une nouvelle chaudière permet de décrocher un chèque de 10% de la dépense, l'installation d'un poêle à bois de 15%. Mieux, en réalisant un bouquet d'au moins deux travaux, ces taux sont majorés jusqu'à 10 points. Isoler ses murs et poser un double vitrage permet ainsi d'obtenir des ristournes respectives de 23 et 18%, contre 15 et 13% séparément. Si vous ne disposez

LE DISPOSITIF DUFLOT NE SERA GUÈRE PLUS RENTABLE QUE LE SCELLIER

NOTRE CAS Scellier 2012 ou Duflot 2013 ? Pour le savoir, nous avons demandé au cabinet Prudentia de calculer la rentabilité annuelle de chacun de ces dispositifs, pour un même appartement de 40 mètres carrés, situé à Montpellier et acheté 160 000 euros à crédit. Bilan : le Duflot sera à peine plus rentable. Il faut dire que le rabais de 20% imposé sur les loyers grignote une large part du bonus fiscal supplémentaire accordé. Pas de quoi justifier l'abandon d'un investissement en Scellier réalisé avant fin 2012.

	Dispositif Scellier en 2012	Dispositif Duflot en 2013	Commentaire
Réduction annuelle d'impôts	2 311 euros	3 200 euros	Fixé à 18% du prix d'achat réparti sur neuf ans, le bonus Duflot permettra d'effacer plus d'impôts que le Scellier (bonus de 13%).
Loyer annuel encaissé (1)	6 345 euros	5 145 euros	A 13,22 euros le mètre carré, le plafond de loyer Scellier colle aux prix du marché. Pas le Duflot, fixé 20% au-dessous.
Impôt annuel généré par les loyers	+ 23 euros	– 262 euros	Comme les loyers sont plus bas, le Duflot permettra, en déduisant les charges locatives, de générer un déficit foncier. Pas le Scellier.
Rentabilité nette annuelle (2)	4,22%	4,36%	Le Duflot l'emporte de peu. Mais le 0,14 point de rendement supplémentaire n'équivaut qu'à 200 euros de revenu en plus par an.

(1) Sur la base des baux recensés par l'observatoire Clameur, réévalués de 1% par an. (2) Rentabilité nette d'impôts, pour un couple sans enfants imposé à la tranche marginale de 30% et ayant financé l'achat avec un emprunt à 3,5% sur 15 ans. Bien revendu sans plus-value.

Sources : Dares, Drees. * Estimation Capital.

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

Le Girardin procure de 12 à 17% de rendement fiscal

pas de la somme nécessaire au financement de ces bouquets de travaux, sachez que vous pouvez solliciter un prêt à taux zéro, plafonné à 30000 euros. Une aide cumulable avec le crédit d'impôt, à condition d'avoir gagné moins de 30000 euros en 2010.

VOUS PAYEZ JUSQU'À 2000 EUROS D'IMPÔTS

14 millions
de ménages concernés
Solution à privilégier :
les FIP et FCPI

Pas évident de réduire cette ardoise, qui correspond à l'impôt payé par les contribuables à la tranche marginale de 14%. A moins que les crédits d'impôt cités plus haut ne suffisent, vous devrez en effet vous rabattre sur les fonds de placement dans l'innovation (FCPI) ou les fonds d'investissement de proximité (FIP). Investis dans des start-up pour les premiers et dans des PME régionales pour les seconds, ils sont les seuls accessibles avec une faible mise. Le problème est qu'ils ne procurent plus qu'un maigre bonus de 18% de l'investissement, plafonné à 12000 euros pour un célibataire et à 24000 euros pour un couple. Soit jusqu'à 4320 et 8640 euros de réduction d'impôts, sachant que les avantages FCPI et FIP peuvent se cumuler. Mieux vaut toutefois ne pas viser de tels plafonds, car le risque de perte est élevé, même après huit ou dix ans de détention (délai moyen de remboursement des parts). Ainsi, fin 2012, les deux tiers des FCPI et les trois quarts des FIP affichaient une performance négative. Pensez aussi à répartir le capital entre un FIP et un FCPI, auprès de gérants privilégiant des secteurs porteurs comme la santé ou l'e-commerce (lire notre sélection ci-contre). En visant juste, vous pouvez espérer de confortables gains, à l'image de ceux servis par ces deux fonds lancés après le krach Internet de l'an 2000 : + 51,9% pour Alto Innovation et + 45% pour A plus Innovation 1 (avantage fiscal inclus).

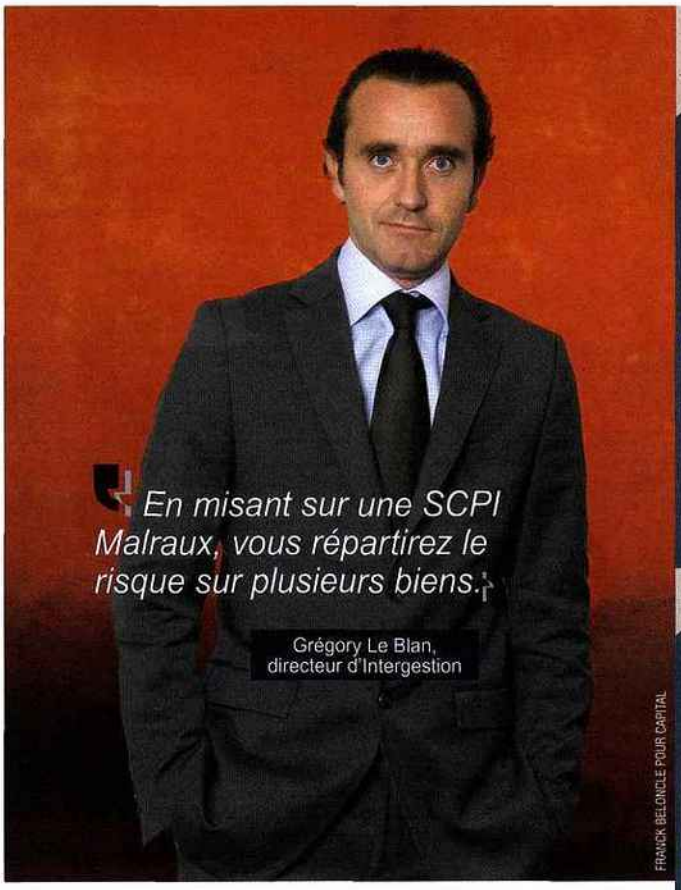
« En misant sur une SCPI Malraux, vous répartirez le risque sur plusieurs biens. »
Grégory Le Blan, directeur d'Intergestion
FRANCK BELONCLE POUR CAPITAL

VOUS PAYEZ DE 2000 À 6000 EUROS D'IMPÔTS

4 millions
de ménages concernés
Solution à privilégier :
le Scellier intermédiaire

Avec ses 18% de réduction d'impôts plafonnée à 6000 euros par an (contre 13% et 4333 euros pour le Scellier, dont l'extinction est prévue fin 2012), le nouveau dispositif Duflot a, semble-t-il, tout pour plaire. Au point d'attendre son lancement le 1er janvier prochain et donc de ne pas réduire le montant de son impôt avant l'année 2014 ? Pour le savoir, nous avons comparé la rentabilité des deux dispositifs, avantages fiscaux inclus (lire le tableau page 146). Bilan : avec un peu plus de 4% net, celle du Duflot n'a rien de renversant. Dans la plupart des villes, en effet, les plafonds de loyer du Scellier collent plus ou moins aux prix du marché, tandis que le sacrifice exigé des investisseurs en loi Duflot (il leur faudra louer à 20% au-dessous des prix pratiqués) grignote année après année l'économie d'impôts supplémentaire. Ce n'est pas le seul défaut du dispositif : avec le Duflot, louer à vos enfants sera proscrit, et vous devrez choisir des locataires soumis à un plafond de ressources.

Bref, si vous envisagiez d'investir dans l'immobilier neuf, il n'y a pas de raison de différer votre projet. D'autant que, si conserver le bien quinze ans ne vous effraie pas, en choisissant la version « intermédiaire » du Scellier (également en vigueur jusqu'à fin 2012), vous obtiendrez 21% de réduction d'impôts. « De quoi, en incluant l'abattement spécifique de 30% sur les loyers taxables, gagner 0,5 point de rendement », assure Grégory Lecler, gérant du cabinet de conseil Prudentia.

VOUS PAYEZ DE 6000 À 15000 EUROS D'IMPÔTS

1,2 million
de ménages concernés
Solution à privilégier :
les SCPI Malraux

Au-delà de 6000 euros d'impôts à effacer, vous pouvez tenter d'additionner les précédents bonus. Ou, solution plus rapide, vous tourner vers le dispositif Malraux. Comme

LES CINQ

Société de gestion (date de création)	
123 Venture (2001)	
Alto Invest (2001)	
A Plus Finance (1998)	
OTC (2001)	
Turenne Capital (1999)	

(1) Avantage fiscal inclus. (2) Montant

QUATRE SCPI

SCPI (gestionnaire)	
Pierre Investissement 7 (Intergestion)	
Urban Valeur (Urban Premium)	
Reximmo Patrimoine 3 (Amundi Immobilier)	
Renovalys 3 (Avenir Finance)	

(1) En pourcentage des revenus locatifs

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus

Capital
13 RUE HENRI BARBUSSE
92624 GENEVILLIERS - 01 73 05 45 45

NOV 12
Mensuel
OJD : 322534

Surface approx. (cm²) : 10234
N° de page : 1

INVESTISSEMENTS À RÉALISER D'ICI FIN 2012

SOCIÉTÉS DE GESTION POUR MISER SUR LES PME

Nombre de FCPI et FIP en activité (montants gérés)	Rendement annuel du dernier fonds échu [1] (nom du fonds)	Fonds à souscrire avant 2013 (frais annuels [2])	L'avis de Capital
30 (800 millions d'euros)	**6,9%** [3] (123 Multinova)	FIP 123 IR 2012 (5,10%)	Prometteur : le fonds mise sur les secteurs de la santé (cliniques) et de la dépendance (Ehpad).
30 (310 millions d'euros)	**8,12%** (Alto Innovation 2)	FCPI Alto Innov. 2012 (5,47%)	Belles performances pour ce gérant. Son nouveau fonds mise sur le boom des télécoms.
30 (330 millions d'euros)	**4,5%** (A Plus Innovation 2)	FIP A Plus Transm. 12 (4,76%)	Le pionnier des FIP joue la prudence en 2012 et vise les PME faisant l'objet d'offres de rachat.
31 (435 millions d'euros)	**0,10%** (OTC Innovation 2)	FCPI OTC Multi-Cibles 4 (4,66%)	Un gérant expérimenté, même si son dernier fonds échu affiche une performance en retrait.
22 (206 millions d'euros)	**6,96%** [3] (FCPI Dév. et Innovation 1)	FIP Héberg. et Services (4,66%)	Original, le gérant mise pour son nouveau fonds sur l'hôtellerie et le commerce en ligne.

annualisé incluant les frais d'entrée et de gestion. (3) Rendement prévisionnel, car le fonds est en cours de liquidation.

DÉDIÉES À L'IMMOBILIER ANCIEN EN LOI MALRAUX

Valeur de la part (ticket d'entrée)	Frais d'entrée (de gestion par an [1])	Zones d'investissement privilégiées	Réduction d'impôts en 2012 (rentabilité attendue [2])	L'avis de Capital
8000 euros (16000 euros)	**14%** (9,56%)	Grandes villes (Rennes, Nantes, Bordeaux…)	**19,5%** (2,50%)	Excellent : le bonus fiscal est élevé et le gérant s'occupe lui-même des travaux.
500 euros (10000 euros)	**12%** (12%)	Villes de + 100000 hab. (Tours, Avignon…)	**18%** (2,50%)	Prudent, le gérant fait appel à un intervenant solide (Groupe CIR) pour le chantier.
2500 euros (5000 euros)	**9,5%** (11,96%)	Villes de taille moyenne (Colmar, Meaux, Brest…)	**18%** (2%)	La SCPI la plus accessible, distribuée au Crédit agricole ou à la Société générale.
5000 euros (10000 euros)	**12,56%** (11,96%)	Secteurs sauvegardés, quartiers anc. dégradés	**17,7%** (2,50%)	Le bonus fiscal est restreint, mais la SCPI a l'avantage d'investir dans plus de 50 villes.

encaissés. (2) Rendement locatif brut, hors avantage fiscal.

avec le Scellier ou le Duflot, vous investissez toujours dans l'immobilier, en vous engageant à louer le bien neuf ans. A la différence près qu'il s'agit cette fois de vieilles pierres à retaper et que la réduction accordée, applicable en une seule fois, est beaucoup plus généreuse : selon l'intérêt patrimonial du logement, elle atteint de 22 à 30% du montant des travaux, plafonné à 100000 euros. Soit près de 20% de l'investissement total, en tenant compte de l'achat du foncier existant (environ un tiers des dépenses). L'ennui, c'est que les bons plans sont devenus rares, et que le risque d'un dérapage du devis de chantier n'est pas nul. Voilà pourquoi il vaut mieux passer par une SCPI, ces sociétés qui diversifient la mise sur 20 ou 30 bâtisses. A la clé : jusqu'à 19,5% de réduction d'impôts. De quoi engranger une rentabilité de 4% l'an. En outre, les parts de SCPI étant accessibles dès 500 euros, vous pourrez calibrer votre investissement au plus juste.

Si vous avez plus de 50 ans, pensez à garder une partie de la mise pour le fonds en euros sans risque d'un plan d'épargne retraite populaire (Perp) ou d'un contrat Madelin si vous êtes travailleur indépendant. Chaque versement est en effet déductible du revenu, dans la limite de 10% de celui de l'année précédente, plafonné à 28282 euros en 2012 pour un Perp et à 67288 pour un Madelin. Ainsi, un contribuable imposé à la tranche de 41% retranchera 2050 euros de son impôt en versant 5000 euros (inutile toutefois d'abuser de ces produits, car l'épargne est bloquée jusqu'à l'âge de la retraite). Parmi les meilleurs contrats : Concordances Perp, de Legal & General, ou Perspectives Génération, d'Apicil, pour le Perp ; Altaprofits Retraite ou Apicil Proformance, pour le Madelin.

VOUS PAYEZ PLUS DE 15000 EUROS D'IMPÔTS

500000 ménages concernés

Solution à privilégier : le Girardin HLM

Les très gros contribuables, imposés à la tranche à 41%, disposaient jusqu'ici d'une arme fatale pour éliminer tout impôt : le dispositif Girardin industriel, destiné à financer les PME d'outre-mer. Illustration de cette efficacité dans le cas de l'achat d'une pelleteuse sur l'île de La Réunion, facturée 50000 euros : pour le financer, l'investisseur se contente d'apporter 19000 euros avant fin décembre (le solde est payé par un emprunt, remboursé par les loyers versés durant cinq ans par l'exploitant de la machine) et, l'année suivante, il bénéficie d'une réduction d'impôts égale à 44,12% de la facture totale du montage. Soit 22060 euros dans ce cas, pour une rentabilité de 16% (et un gain de 3060 euros, obtenu uniquement via la réduction d'impôts, la pelleteuse étant revendue à l'exploitant pour 1 euro symbolique). Le hic, c'est que la crise économique n'a pas épargné l'outre-mer. «Les opportunités sont 20% moins nombreuses qu'en 2011», avertit Jérôme Devaud, directeur du monteur spécialisé Inter Invest. Cette raréfaction accroît le risque de tomber sur une opération mal ficelée (surfacturation, faillite de l'exploitant…) et donc de se faire sanctionner par le fisc. C'est ainsi que près de 6000 clients du monteur Gesdom, qui avaient subventionné depuis 2008 des panneaux solaires à La Réunion, voient aujourd'hui leur avantage fiscal remis en cause.

Par prudence, mieux vaudra donc en cette fin d'année ne viser qu'un seul type d'activité : la construction de logements sociaux. D'abord, parce que ces montages sont validés préalablement par Bercy. Ensuite, parce qu'ils visent à financer une société HLM semi-publique, moins susceptible de faire faillite. Enfin, ils permettent de décrocher jusqu'à 114285 euros de réduction d'impôts, soit une rentabilité globale allant de 12 à 17%. Parmi les spécialistes reconnus de ces opérations figurent la banque HSBC et le cabinet Inter Invest. Mais ils les réservent à leurs clients payant respectivement plus de 13500 et plus de 80000 euros d'impôts.

Pauline Janicot

Eléments de recherche : Toutes citations : - THESAURUS : société de gestion et conseil en patrimoine - MARCEL BENELBAZ : président-fondateur de Thésaurus - THERESE BENELBAZ : responsable des ressources humaines de Thésaurus